

Syvedac 2025

Un nouvel élan territorial
au service d'une gestion
durable des déchets



Temps forts de l'année et Chiffres clés	p 4
Présentation du Syvedac	p 7
Prévention des déchets	p 17
Valorisations matière et organique des déchets	p 23
Valorisation énergétique des déchets	p 31
Financement du service public	p 51
Annexes	p 57

Rétrospective 2020-2025 : 5 années de transformation

- **2020** : passage à l'extension des consignes de tri pour tous les emballages, simplifiant le geste de tri des habitants
- **2021** : intégration de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, portant le territoire à 175 communes et 420 000 habitants
- **2022** : inauguration des serres maraîchères de Colombelles, chauffées grâce à la récupération de chaleur de l'UVE
- **2023** : célébration des 50 ans de l'UVE, qui a accueilli plus de 1 000 visiteurs en 2 jours, et lancement des études pour la création d'une 3ème ligne de four.
- **2024** : lancement du 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syvedac (période 2024-2030).
- **2025** : inauguration de Normantri, centre de tri interdépartemental de haute performance, et intégration des communautés de communes Val ès dunes et Pays de Falaise.

Directeur de publication : Olivier PAZ • Conception et réalisation : agence Nouveau Regard • Rédaction : service communication du Syvedac • Crédits photos : Laurent Besnehard, Syvedac, Citeo, Adobe Stock, Caroline Ablain, Jérôme Bachet, Anibas Photography • Couverture : centre de tri interdépartemental Normantri

Mai 2026 - Imprimé sur papier recyclé



Olivier PAZ
Président du Syvedac

Chers collègues, chers partenaires,
chers concitoyens,

Ce rapport d'activités 2025 revêt pour moi une dimension particulière. Alors que s'achève cette mandature, il témoigne de la transformation de notre syndicat et de notre capacité à anticiper les défis liés à la gestion des déchets.

Cette transformation s'est d'abord concrétisée par l'élargissement de notre territoire. Avec l'arrivée de Lisieux Normandie en 2021, puis de Val ès dunes et de Pays de Falaise en 2025, le Syvedac est désormais au service de 480 000 habitants, soit les deux tiers du Calvados. **Cette dynamique se poursuivra le 1er janvier 2026 avec l'intégration de la communauté de communes Cingal Suisse Normande.** La baisse de nos tonnages, soutenue par nos programmes de prévention des déchets, nous a permis d'accueillir ces nouveaux membres et de leur ouvrir l'accès à notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles.

L'année 2025 a également vu le lancement de la concertation préalable relative au projet de création d'une **3ème ligne de four pour notre UVE**. Ce projet permettra d'accroître la performance de notre installation et d'alimenter l'extension du réseau de chaleur urbain de Caen la mer. Fidèles à nos valeurs de transparence, nous avons placé l'échange au cœur de cette démarche : le dialogue direct avec les habitants et les forces vives du territoire a permis de recueillir des contributions précieuses qui peaufineront les contours du projet.

Mené en partenariat étroit avec le Seroc, ce projet témoigne de l'ouverture du Syvedac et de sa volonté de construire des solutions partagées.

Cette logique de coopération a trouvé un écho concret avec le projet Normantri. Inauguré le 15 décembre 2025, ce centre de tri de nouvelle génération est le fruit d'une coopération exemplaire entre 11 collectivités normandes. En unissant nos forces, nous avons créé un équipement de pointe capable de traiter les emballages ménagers et papiers de plus de 1,1 million d'habitants. Ce projet partagé permet de disposer d'un équipement moderne tout en maîtrisant mieux les coûts.

Pour autant, la performance de nos outils industriels est indissociable de l'engagement de chacun. Notre priorité reste de réduire les déchets à la source : c'est tout le sens de nos programmes successifs de prévention. À travers le compostage de proximité et nos actions de sensibilisation, nous agissons quotidiennement sur le terrain pour favoriser des habitudes plus sobres et responsables. Je salue ici l'implication des habitants et le travail de nos équipes.

Au moment de clore ce chapitre, je tiens à remercier les élus et les agents du Syvedac pour la qualité du travail accompli tout au long de cette mandature. Le syndicat aborde la suite de sa mission avec une structure robuste, dotée d'infrastructures de pointe et d'une vision claire. À l'aube des échéances électorales de 2026, je forme le vœu que l'ambition qui nous a animés continue de guider nos successeurs. Le chemin est tracé : faire de notre territoire un modèle d'économie circulaire et de responsabilité environnementale.

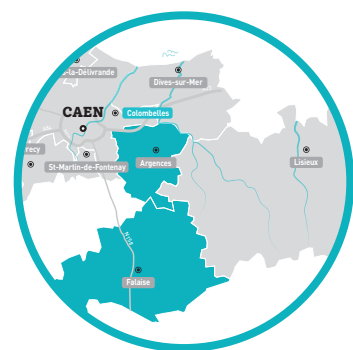
Olivier PAZ Président du Syvedac

En 2025, le Syvedac
est au service de
480000 habitants,
soit les deux tiers
du Calvados.

2025 : une année de transformation et de réalisations

Janvier

→ **Le Syvedac change d'échelle.** Les communautés de communes **Valès dunes** et **Pays de Falaise** rejoignent le syndicat, qui regroupe désormais 8 collectivités adhérentes, **252 communes** et **480 000 habitants**, ce qui confirme la place du syndicat comme acteur public de référence dans le traitement des déchets dans le Calvados.



Mars

→ **Biodéchets : le tri à la source par l'humour.** A l'occasion de la quinzaine « Tous au compost », le Syvedac a déployé une campagne d'affichage en misant sur l'humour de la marque normande Heula.

Créés et prêtés par le Seroc, les 3 visuels utilisés s'inspirent avec malice de références normandes pour promouvoir le compostage. Cette approche ludique permet d'encourager, avec légèreté mais efficacité, le tri à la source des biodéchets.



Juin - Juillet

→ **Projet « Eugène » : la culture au service de la prévention.** Point d'orgue d'un parcours pédagogique d'une année, 16 classes de Caen et d'Ifs ont présenté leur spectacle musical au **Théâtre de Caen le 24 juin**. Ce projet unique, qui a mobilisé de nombreux partenaires dont Caen la mer, a lié culture et environnement pour sensibiliser les jeunes générations.

→ **Une étape clé pour la création de la 3ème ligne de four de l'UVE.** Du 10 juin au 31 juillet, la **concertation préalable** à ce projet a permis d'associer habitants, élus et acteurs locaux, lors de réunions publiques, de permanences et d'ateliers thématiques, à l'élaboration de cette future infrastructure. Ce projet vise à **accroître nos capacités de valorisation énergétique** pour **réduire l'enfouissement** et **alimenter l'extension du réseau de chaleur urbain** de Caen la mer.



Septembre

→ **Étude du contenu de nos poubelles jaunes.** Le bureau d'études **Ecogeos** réalise une campagne de caractérisations sur **32 échantillons** de collectes

sélectives afin d'analyser précisément la composition et la qualité du tri des emballages et papiers par les usagers collectés par le service public.



→ **Renforcement de la proximité.** Arrivée d'un **maître composteur** pour les territoires de Pays de Falaise et de Valès dunes, pour accompagner le déploiement opérationnel du tri des biodéchets.

→ **27 septembre : succès pour les Portes Ouvertes.** L'Unité de Valorisation Énergétique ouvre ses portes au public. **470 visiteurs** sont venus découvrir les coulisses de l'usine et participer aux activités proposées lors de cette journée (compostage, table de tri, découverte d'un camion de collecte de déchets, escalade...).

Octobre

→ **Engagement citoyen.** Lancement du défi « **Familles Zéro Déchet** » Le 11 octobre : 15 foyers volontaires ont 5 mois pour réduire leurs déchets grâce à des ateliers pratiques et l'accompagnement du Syvedac.

→ **Qualité du tri.** Le Syvedac lance le 10 octobre une opération d'envergure de 6 mois avec le soutien de Citeo pour améliorer la qualité du tri. Déployée sur 16 tournées de collecte pour sa première phase, elle associe la sensibilisation de terrain, des contrôles de bacs par un système de « cravates » de couleur, et des caractérisations pour analyser le contenu des bacs et sacs jaunes.



Novembre - Décembre

→ **Etude du contenu des poubelles grises.** Nouvelle campagne de caractérisations par Ecogeos, cette fois sur **35 échantillons** d'ordures ménagères à l'UVE, permettant d'analyser la composition moyenne de la poubelle grise.

→ **15 décembre : le point d'orgue de l'année.** Inauguration de **Normantri**. Ce centre de tri haute performance concrétise une ambition partagée par le Syvedac et les 10 autres collectivités partenaires du projet : offrir au territoire une solution moderne de tri des emballages et papiers.



Septembre : portes ouvertes de l'UVE



172 842

tonnes de déchets ménagers
traités en 2025 par le Syvedac



178 464

MWh d'énergie
valorisée par l'UVE



84 %

Performance
énergétique de l'UVE



19,97 €

Coût par habitant
du traitement des déchets



305

sites de
compostage partagé



41 255

tonnes d'emballages
et papiers valorisés



12 430

personnes sensibilisées



358,8

kg de déchets par habitant
(hors déchèterie)



- 4 %

de déchets ménagers produits
par habitant depuis 2022

PARTIE 1

Le Syvedac



Périmètre & missions du Syvedac

En intégrant Val ès dunes et Pays de Falaise en 2025, le Syvedac étend son action aux deux tiers du Calvados, couvrant un bassin de 480 000 habitants. Qu'ils soient issus du porte-à-porte ou de l'apport volontaire, le syndicat mobilise son expertise technique pour valoriser les flux de déchets ménagers relevant de sa compétence sur l'ensemble du territoire.

Cette expertise couvre le traitement et la valorisation des flux suivants :

- **En porte-à-porte** : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers, encombrants et résidus de jardin ;
- **En apport volontaire** : emballages en verre (sur tout le territoire), déchets alimentaires (sur les territoires de 3 adhérents) et emballages et papiers (notamment sur les territoires touristiques de la frange littorale).

À noter : les déchets des déchèteries relèvent de la compétence des collectivités adhérentes.

Priorité à la valorisation

Le Syvedac déploie des solutions spécifiques pour chaque flux, visant à privilégier la **valorisation** :

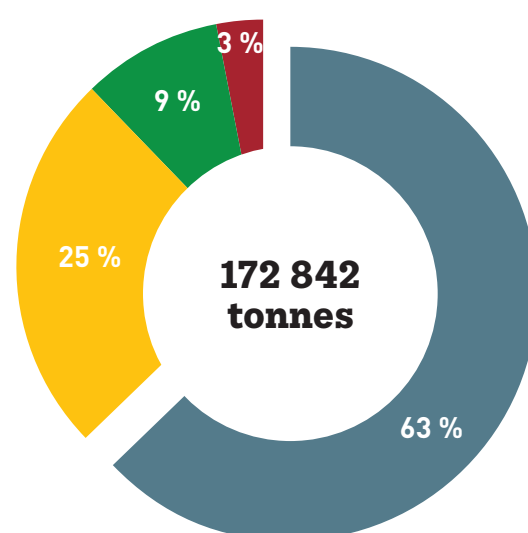
- **matière** : recyclage des emballages, papiers et cartons, des métaux issus des mâchefers et d'une partie des encombrants (tri au grappin) ;
- **organique** : transformation des biodéchets en compost pour les agriculteurs, collectivités et particuliers ;
- **énergétique** : incinération des ordures ménagères et refus de tri pour produire électricité et chaleur ;
- **Stockage résiduel** : orientation des seuls déchets ultimes (non valorisables) vers le stockage.

- Stockage résiduel ●
- Valorisation organique ●
- Valorisation matière ●
- Valorisation énergétique ●

La prévention au cœur de la stratégie

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, le Syvedac fait de la réduction à la source une priorité, un levier indispensable pour préserver les ressources et limiter les coûts. Une part prépondérante des effectifs est dédiée sur le terrain à la sensibilisation des habitants, scolaires et acteurs locaux vers des pratiques écoresponsables.

97 % des déchets pris en charge par le Syvedac valorisés en 2025 !



Du pôle urbain caennais aux vallons du Pays d'Auge, en passant par la frange littorale et les plaines rurales, le Syvedac s'adapte à la diversité et aux spécificités de chaque territoire pour proposer, aux côtés de ses adhérents, un service public de gestion des déchets performant.

En juin 2025, le Comité syndical a acté l'adhésion de la communauté de communes Cingal-Suisse Normandie. Au 1er janvier 2026, le Syvedac franchira ainsi le cap symbolique du demi-million d'habitants desservis.

Annexe 1 : Population 2025 du SYVEDAC par commune et groupement adhérent

Gouvernance & fonctionnement du Syvedac

Le Syvedac est un syndicat mixte dont la mission est financée par ses collectivités adhérentes. Sa gouvernance repose sur un principe démocratique : chaque territoire y siège via des élus délégués, en nombre proportionnel à sa population.

Le Comité syndical

Véritable organe délibérant, le Comité est composé de 97 membres titulaires (et 51 suppléants) désignés par les groupements membres. Il se réunit au minimum une fois par trimestre pour piloter l'activité du Syndicat. À cette occasion, le Président expose les travaux du Bureau et les décisions prises par délégation. Les missions clés du Comité syndical concernent :

- **Le pilotage stratégique** : définition de la politique globale, vote du budget, validation des investissements et choix des modes de gestion ;
- **L'évolution institutionnelle** : décisions relatives aux adhésions ou retraits des collectivités ;
- **L'organisation interne** : élection des membres du Bureau et des différentes commissions.

Le Bureau

Instance d'arbitrage, il assure le suivi opérationnel des projets et la fluidité des décisions. Il est composé de **15 membres** : le Président, les 7 vice-présidents et 7 autres représentants. Il se réunit, sans condition de quorum, au moins une fois par trimestre, pour examiner les projets de délibérations qui sont proposés au Comité syndical. Il n'a pas voix délibérative.

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2025, l'équipe du Syvedac est composée de 19 agents, mobilisés au quotidien pour la mise en œuvre des missions du Syndicat.

Annexe 2 : ordres du jour des Comités syndicaux 2025 et décisions prises par le Président

→ Les élus du Bureau du Syvedac



Olivier PAZ
Président du Syvedac



Michel LE LAN
1^{er} vice-président
Administration générale et finances



Marc LECERF
2^{ème} vice-président
Prévention des déchets et économie circulaire



Yves GAUQUELIN
3^{ème} vice-président
Fonctionnement de l'UVE et valorisation énergétique des déchets



Patrice GERMAIN
4^{ème} vice-président
Développement de nouvelles filières et perspectives sur les solutions futures de traitement



Nicolas DELAHAYE
membre du Bureau



Caroline REVERT
membre du Bureau



Patricia FIEFFE
membre du Bureau



Marc POTTIER
5^{ème} vice-président
Communication



Patrick DENOYELLE
6^{ème} vice-président
Valorisation matière des déchets



Etienne COOL
7^{ème} vice-président
Transfert et transport des déchets



Anne-Marie LAMY
membre du Bureau



Laurent MATA
membre du Bureau



Kévin DEWAELE
membre du Bureau



Philippe PESQUEREL
membre du Bureau

→ Nombre de délégués titulaires par adhérent du Syvedac



97 délégués syndicaux

Panorama des déchets gérés par le Syvedac

Le Syvedac assure la valorisation et le traitement de différents flux de déchets produits sur son territoire. En 2025, la répartition des tonnages s'établit comme suit :



104 809 tonnes

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Collectés via les poubelles grises des ménages et des professionnels, ces déchets sont traités à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles. L'incinération permet de produire une énergie locale valorisée sous formes de chaleur, pour le réseau de chaleur urbain de Caen la mer, qui dessert notamment le centre hospitalier Caen Normandie et des serres maraîchères locales, et d'électricité (principalement autoconsommée).

33 465 tonnes*

Les emballages et papiers (collecte sélective)

Issus des poubelles jaunes (bac, sac ou borne dédiée), ils sont acheminés vers des centres de tri partenaires. Après un tri par matériau, les emballages et papiers sont envoyés vers des filières industrielles de recyclage.

* dont 113 tonnes de cartons de déchèteries, 490 tonnes de cartons professionnels et 11 tonnes de papiers des administrations



17 005 tonnes

Les emballages en verre

Collectés dans des bornes dédiées, les emballages en verre sont acheminés vers les plateformes des collecteurs où ils sont récupérés par Sibelco Green Solutions qui assure son prétraitement à St-Vigor-d'Ymonville (76) avant la livraison chez le verrier. Après concassage et extraction des indésirables (bouchons, capsules...), les emballages en verre sont fondus pour devenir de nouveaux emballages.



15 483 tonnes

Les biodéchets

Le Syvedac assure la prise en charge des résidus de jardin (collectés en porte-à-porte sur certains secteurs) et des déchets alimentaires (collectés en bornes d'apport sur Caen la mer et Val à dunes). Ils sont transformés en compost sur des plateformes de compostage, utilisé ensuite par les agriculteurs, les paysagistes et les particuliers du territoire. Le Syvedac a redistribué 470 m³ de compost à ses adhérents pour qu'ils puissent en distribuer aux habitants.

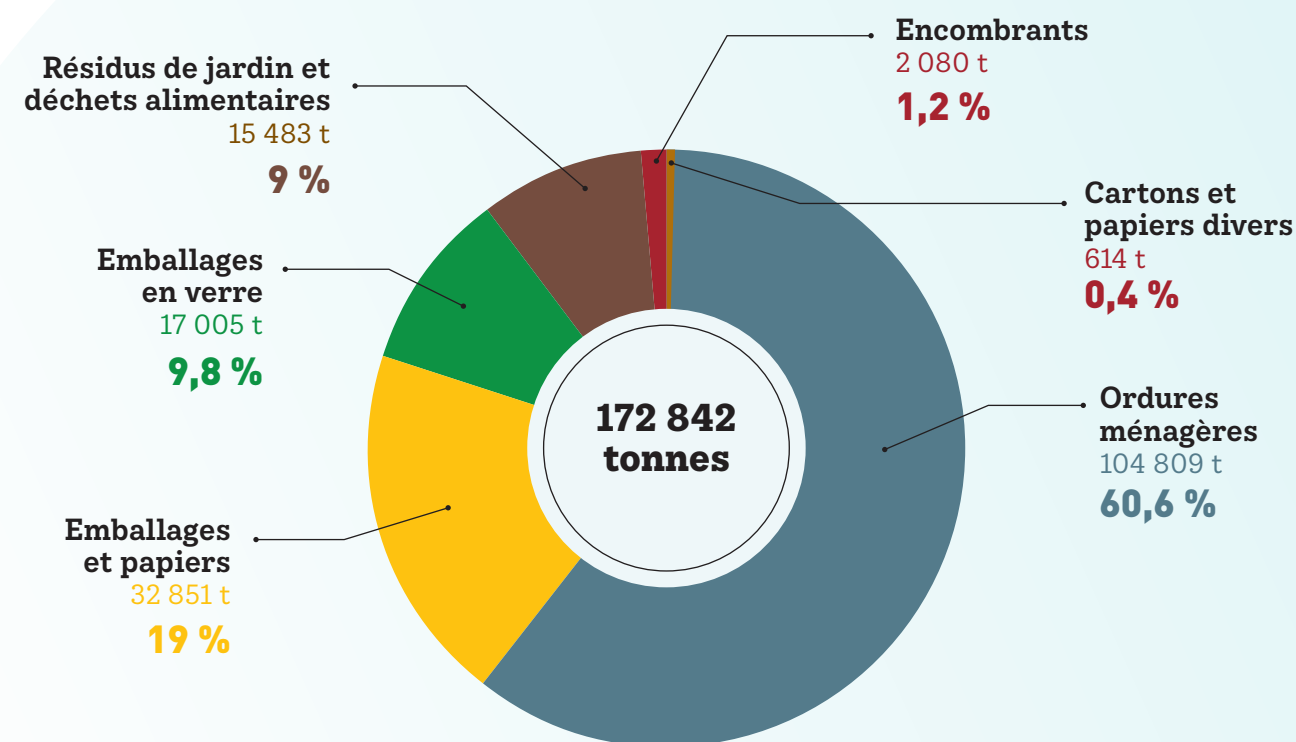
2 080 tonnes

Les encombrants

Ce flux concerne les déchets volumineux (moblier, literie, menuiserie...) collectés exclusivement en porte-à-porte (le flux des déchèteries relevant de la compétence des collectivités adhérentes). Ils font l'objet d'un tri partiel au grappin pour extraire une partie des matériaux recyclables. Les résidus non valorisables (déchets ultimes) sont dirigés vers une installation de stockage des déchets non dangereux.



Répartition globale du gisement 2025 (en tonnes)



Annexe 3 : tableau des quantités de déchets traités par le SYVEDAC en kg/hab et en tonnes par groupement

L'outil industriel du Syvedac

Pour traiter les déchets du territoire, le Syvedac s'appuie sur un réseau de sites performants, gérés en propre, ou par des partenaires publics ou privés. En 2025, ce maillage a été complété avec le démarrage de Normantri. Des quais de transfert jusqu'aux unités de traitement, tout est fait pour limiter les trajets et transformer les déchets en ressources.



→ L'Unité de Valorisation Énergétique (Colombelles)

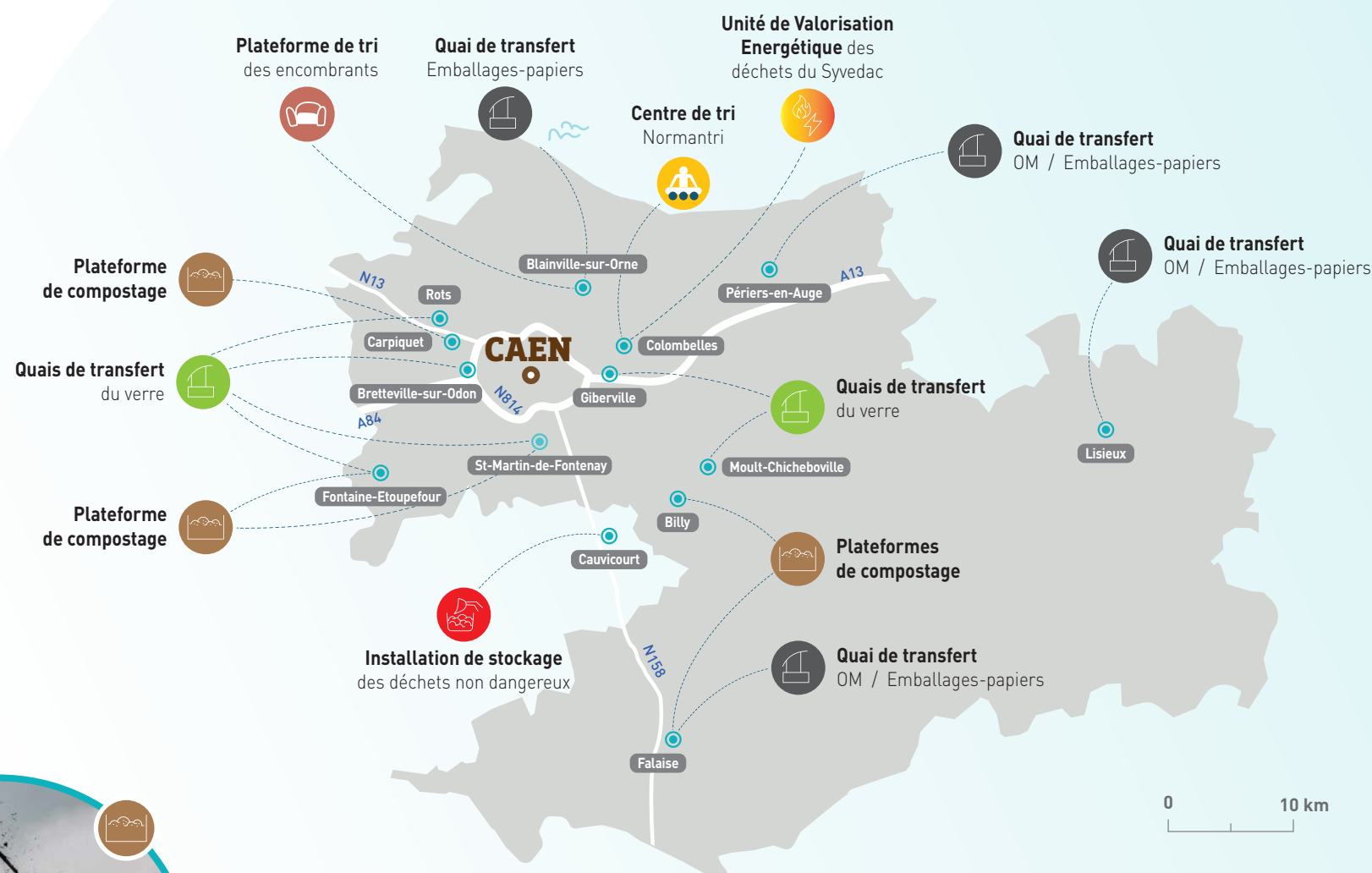
L'UVE est l'installation centrale pour le traitement des ordures ménagères. Elle transforme la chaleur issue de l'incinération en énergie pour le territoire.

A noter : lancement de la concertation pour la 3^{ème} ligne de four en 2025 afin d'accroître les performances de l'UVE et alimenter l'extension du réseau de chaleur urbain de Caen la mer.



→ Les plateformes de compostage

Le Syvedac s'appuie sur plusieurs sites pour valoriser les résidus de jardin et les déchets alimentaires dont il est en charge.



→ Le centre de tri interdépartemental NORMANTRI (Colombelles)

C'est désormais l'installation majeure pour le tri des emballages et papiers. Opérationnel depuis décembre 2025, ce site industriel de pointe utilise des technologies modernes et performantes pour affiner le tri par matériau.

A noter : sa proximité immédiate avec l'UVE permet de traiter les refus de tri, sans transport supplémentaire.

Le Syvedac a eu recours en 2025 aux centres de tri de Le Rheu (35), Villedieu-les-Poêles (50), Le Mans (72) et Le Havre (76)



→ Les quais de transfert

Répartis sur le territoire pour desservir les secteurs les plus éloignés, ils permettent de regrouper les déchets (les ordures ménagères d'une part et les emballages/papiers d'autre part) avant leur transfert vers leur centre de traitement. A la clé, des économies de transport et la réduction des émissions de CO₂.

Zoom sur

Dans la poubelle grise : 60 % de trop !

Fin 2025, le SYVEDAC a passé nos poubelles à la loupe. Des échantillons de 125 kg, provenant de 35 tournées de collecte, ont été prélevés et disséqués de manière à identifier ce qui peut être détourné de l'incinération. Résultat : plus de 60 % de notre poubelle grise n'aurait pas dû s'y trouver. L'enjeu est de taille : chaque kilo détourné réduit les coûts de collecte et de traitement, tout en boostant les performances de valorisation du territoire.

Emballages et papiers : 22,3 %

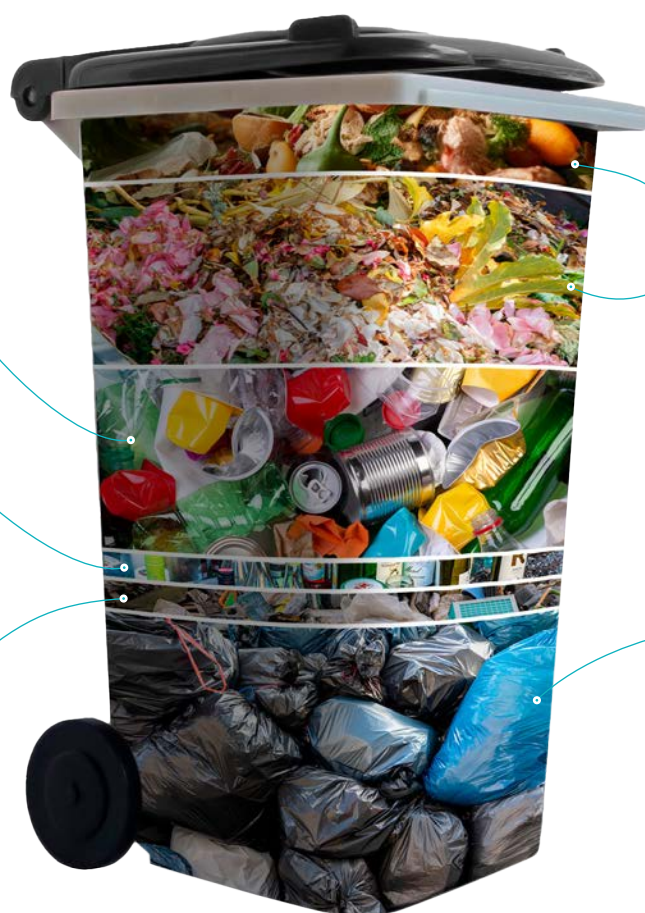
Près d'un quart de la poubelle grise est composé de matériaux recyclables (emballages métalliques et plastiques, magazines, cartons...) qui doivent rejoindre la poubelle jaune pour être recyclés.

Verre : 3,7 %

Zéro tolérance pour le verre en incinération ! Il est recyclable à l'infini, à 100 %, et pèse très lourd dans la poubelle grise.

Déchets de déchèterie : 5,2 %

Déchets de bricolage, électriques ou produits dangereux : tous ces déchets bénéficient de solutions de valorisation. Il suffit de les apporter en déchèterie.



Biodéchets : 35,5 %

Le Syvedac et ses adhérents accentuent depuis 2024 leurs efforts sur ce flux. Malgré le déploiement des solutions de tri à la source, la part de déchets compostables incinérés reste trop élevée. Le gaspillage alimentaire (produits non consommés) représente à lui seul 7,9 %.

Ordures ménagères : 33,3 %

Seul ces déchets dits ultimes ne disposent en l'état actuel d'aucune filière de valorisation autre qu'énergétique. La poubelle grise est leur unique destination.

Cette analyse a été menée durant la saison hivernale 2025. Pour neutraliser les effets de saisonnalité et obtenir une vision annuelle, le Syvedac la complètera avec de nouvelles caractérisations qui seront menées en août 2026, soit en saison estivale.

PARTIE 2

La prévention des déchets



Une stratégie territoriale ambitieuse pour la réduction des déchets

La prévention est un engagement historique du Syvedac, qui place la réduction à la source comme le premier levier d'une gestion durable des ressources et des finances publiques. Dans la continuité des programmes précédents, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) fixe la feuille de route du Syvedac pour la période 2024-2030.

Ce programme s'articule autour de 9 axes stratégiques déclinés en 30 actions concrètes. Son déploiement repose sur une collaboration avec les collectivités adhérentes qui, tout en s'inscrivant dans cette démarche commune, choisissent et adaptent les actions les plus en phase avec les réalités de leur territoire. Cette organisation permet une mise en œuvre de proximité. En ajustant les priorités, qu'il s'agisse du compostage, du réemploi ou de la sensibilisation, chaque adhérent contribue aux objectifs du programme par des initiatives locales qui répondent aux besoins de ses habitants.

Les objectifs stratégiques du programme

Le PLPDMA 2024-2030 définit la trajectoire de réduction des déchets pour le territoire. À l'horizon 2030, les actions du Syvedac et de ses adhérents visent les résultats suivants :

- **Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés de 6 %**, soit une baisse de **17 157 tonnes** à l'horizon 2030 (par rapport à 2022) ;
- **Améliorer la qualité du tri** : ramener le taux de refus de tri à **20 %** d'ici 2030 ;
- **Améliorer la qualité du tri** : ramener le taux de refus de tri à **20 %** d'ici 2030 ;
- **Capter 10 kg d'emballages et papiers** de la poubelle grise vers le bac jaune ;

Note : la part d'emballages-papiers encore présente dans les ordures ménagères était de 64 kg / hab en 2023.

- **Améliorer le tri du verre** : Extraire **2 kg** d'emballages en verre supplémentaires de la poubelle grise pour les orienter vers les bornes d'apport volontaire.

Note : la part de verre dans la poubelle grise était de 11 kg/ hab en 2023.

Priorité à la valorisation

Le PLPDMA est construit autour des 9 axes d'actions suivants :

- **Axe 1** : Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- **Axe 2** : Communiquer et sensibiliser ;
- **Axe 3** : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets ;
- **Axe 4** : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Axe 5** : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
- **Axe 6** : Augmenter la durée de vie des produits ;
- **Axe 7** : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable ;
- **Axe 8** : Réduire les déchets des entreprises ;
- **Axe 9** : Fixer des objectifs de valorisation.

Actions menées en 2025

L'année 2025 a été marquée par une accélération des initiatives sur l'ensemble du territoire. La prévention s'est invitée dans les écoles, les entreprises, les restaurants et au cœur des foyers. Tour d'horizon d'une année d'engagements pour un territoire plus sobre et durable.

AXE 5

Le tri des biodéchets : bilan et déploiement 2025

Un an après l'obligation pour les collectivités de proposer des solutions de tri, les résultats sont là : le volume de biodéchets dans la poubelle grise continue de baisser. Sur le terrain, le travail est partagé et complémentaire : le Syvedac gère le compostage collectif (sites partagés) tandis que ses collectivités adhérentes s'occupent du compostage individuel et des bornes d'apport volontaire (Caen la mer et Valès dunes).



L'équipe de maîtres-composteurs du Syvedac, portée à 8 agents en 2025, a intensifié ses actions de suivi et d'accompagnement pour garantir l'installation et la pérennité des sites collectifs. Sur l'année, cela s'est traduit par 55 inaugurations, 570 suivis réguliers et 182 interventions techniques. Le réseau de compostage partagé s'est enrichi de **78 nouveaux sites** (28 en pied d'immeuble, 18 de quartier et 32 en établissement), portant le nombre total de sites actifs sur le territoire à **305**. Pour garantir le bon fonctionnement de ces sites, 182 suivis techniques ont été réalisés via des prestataires spécialisés et 15 m³ de broyat ont été livrés lors des campagnes de printemps et d'automne. Enfin, le Syvedac a organisé 5 matinées « référents de site » et formé 39 référents. En parallèle, les adhérents du Syvedac ont poursuivi le déploiement du compostage individuel, sensibilisant **3 135 personnes** lors de remises de composteurs. Par ailleurs, les animations pédagogiques ont permis de toucher **1 511 participants** supplémentaires, notamment sur les sites de compostage partagé. Cette mobilisation du syndicat et de ses adhérents porte ses fruits avec une baisse des ordures ménagères de 2 374 tonnes en 2025, après une baisse de 2 297 tonnes en 2024. La dynamique est lancée.

AXE 1

Eco-exemplarité : une 10^{ème} collectivité montre la voie !

Le 1^{er} juillet 2025, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a rejoint le programme d'éco-exemplarité du Syvedac. Officialisé par la signature d'une charte, cet engagement traduit une ambition claire : faire de la gestion des déchets un levier de performance durable au cœur même des services publics. Après un diagnostic de ses pratiques, la collectivité a sélectionné 22 actions dont l'utilisation de vaisselle non jetable et de produits éco-labellisés et la formation des agents. Cette initiative souligne que **l'exemplarité des collectivités est un levier de mobilisation aussi important que les gestes quotidiens des habitants.**



AXE 7

Défi Familles Zéro Déchet

5 mois pour changer d'habitudes. Le 11 octobre 2025, le Syvedac a donné le coup d'envoi du défi Familles Zéro Déchet sur le territoire de Caen la mer. Durant 5 mois, une quinzaine de foyers volontaires relèvent le pari de réduire leur production de déchets. Pour les aider à adopter de nouvelles habitudes, le Syvedac a mis à leur disposition une page web dédiée au suivi des pesées ainsi qu'une série d'ateliers pratiques, comme la fabrication de produits d'entretien ou de cosmétiques maison. Cette opération, qui s'achève en avril 2026, fera l'objet d'un bilan complet, destiné à analyser les réussites et les freins rencontrés par les familles. Ce retour d'expérience est essentiel pour permettre au Syvedac d'ajuster le format de ses prochaines opérations zéro déchet.



AXE 2

Eco-événements

Le Syvedac accompagne les organisateurs pour réduire l'impact de leurs manifestations. Le 2 décembre, une formation conjointe a été dispensée sur les territoires de Normandie Cabourg Pays d'Auge et de Lisieux Normandie, complétée par le suivi de **13 événements signataires** de la charte éco-événement sur Caen la mer. Par ailleurs, le succès du **kit événementiel** ne se

dément pas avec **169 prêts** sur l'année. En privilégiant le lavable, les organisateurs ont réduit leur production de déchets : **43 300 gobelets** et plus de **4 500 articles de vaisselle** (assiettes, couverts, pichets) n'ont pas fini à la poubelle !



AXE 4
Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

En 2025, le Syvedac a accompagné 33 restaurants scolaires (dont 29 à Caen) pour réduire le gaspillage à la source. À travers des diagnostics de terrain et des échanges avec les équipes de cuisine, plusieurs leviers ont été activés : ajustement des portions, optimisation des commandes et sensibilisation des élèves par les agents de la pause méridienne. Les résultats sont concrets : la part de gaspillage dans les cantines engagées de Caen est tombée à **72 g/enfant/repas**, contre 93 g lors des premières pesées.

Ce chiffre place le territoire bien en dessous de la moyenne nationale (**100 g**), illustrant l'efficacité de cet accompagnement et l'engagement des agents.



AXE 2
Le programme « Rrrrrrr » l'expertise du Syvedac dans les écoles

À travers son programme pédagogique «**Plongez dans l'univers des Rrrrrrr**», le syndicat coordonne des actions dans des établissements scolaires pour transmettre les bonnes habitudes. Le rythme est donné dès la rentrée par un appel à candidatures. Cette étape permet de sélectionner les projets les plus motivés et de planifier les interventions de l'année. Pour chaque école retenue, le parcours débute par **une sensibilisation lors d'un conseil des maîtres**, afin d'engager toute l'équipe enseignante dans la démarche. Grâce à la mobilisation de **11 animateurs** (Syvedac, collectivités adhérentes et partenaires) et à leurs **1 810 heures** d'animations (l'équivalent d'un temps plein), **7 147 jeunes et 407 adultes** ont été formés aux bons gestes cette année. L'accompagnement du Syvedac va au-delà d'une simple intervention : il aide les écoles à transformer durablement leur organisation. En 2025, **24 établissements** ont ainsi repensé leur gestion des déchets lors de diagnostics partagés avec les enseignants. Pour soutenir ce changement, le syndicat a déployé **350 affiches de tri** dans les classes et prêté ses supports pédagogiques (jeux, mobilier, livres) à **36 reprises**. Le Syvedac s'appuie sur l'expertise de quatre partenaires locaux engagés : le CPIE Vallée de l'Orne, Viridis, la Coop 5 pour 100 et Mots et sens.

* Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler, Rendre à la terre



Appel à projets : un accompagnement financier pour inciter à la réduction des déchets.

Le Syvedac soutient financièrement les initiatives de ses adhérents pour réduire les déchets à la source. Les projets soutenus en 2025 : achat de nappes et bavoirs en tissu (communes et école maternelle), acquisition d'un sèche-mains électrique dans une maison des associations et création de kits de sensibilisation pour les hébergements touristiques. Ces actions locales complètent les actions du syndicat.

Entreprises : pour une meilleure gestion de leurs déchets

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie, le Syvedac accompagne les professionnels du territoire dans la gestion de leurs déchets. En 2025, cinq diagnostics ciblés ont permis d'identifier des leviers concrets de réduction des coûts et d'amélioration du tri. Cette expertise de terrain a bénéficié à des acteurs variés : deux restaurants sur

Cœur de Nacre, un restaurant sur **Vallées de l'Orne et de l'Odon**, un garage sur **Normandie Cabourg Pays d'Auge** et un grossiste en produits de la mer sur **Caen la mer**. Ces interventions ont déclenché des actions concrètes : mise en place d'une collecte privée des biodéchets pour un restaurateur, sécurisation de la gestion des déchets dangereux en garage et réorganisation complète des zones de tri en entreprise.



AXE 8

Le Syvedac à la rencontre de ses habitants.

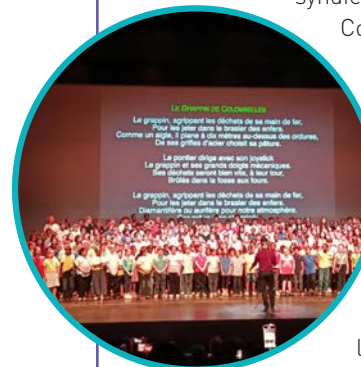
- **109 événements** (Foire O'tri, Festival Beauregard, Portes Ouvertes de l'UVE...) pour 7 848 personnes sensibilisées ;
- **1 229 adultes rencontrés** lors d'actions ciblées en entreprises, résidences et centres de formation ;
- **1 185 personnes informées** via des opérations de porte-à-porte (Lisieux Normandie et Caen la mer).
- **134 visites organisées** (UVE, déchèteries, structures de réemploi) auprès de publics variés (scolaires, élus, professionnels et associations), soit 1 718 personnes, et plus de 450 visiteurs lors de la journée portes ouvertes de l'UVE en septembre.



AXE 2
Projet « Eugène » : la culture au service de la sensibilisation

Sous l'impulsion de l'artiste Edgar Franken, le projet « Eugène » (en hommage au Préfet Poubelle) a fédéré 16 classes de Caen et d'Ifs dans un parcours pédagogique et culturel inédit, en partenariat avec Caen la mer. Pour appréhender la réalité du traitement des déchets, les élèves ont exploré l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets du syndicat ainsi que la déchèterie de Colombelles. Ces visites ont été rythmées par des opérations

de ramassage de déchets abandonnés, des interviews de professionnels et des ateliers musicaux réguliers en classe. Cette aventure a abouti à la création d'un spectacle musical et d'un documentaire, dont l'unique représentation a eu lieu le 24 juin 2025 au **Théâtre de Caen**. Un moment fort, partagé avec les familles et les partenaires (Cité Éducative, Espace Urbain, Breuil et Fils, SEP Valorisation).



Scannez pour accéder au spectacle et au documentaire

Quand le compostage parle normand avec Heula.

Pour booster la pratique du compostage et le tri des déchets alimentaires, le Syvedac a choisi de jouer la carte de l'humour local. En s'appuyant sur les visuels malicieux de la célèbre marque Heula (créations originales du Seroc), le syndicat a lancé une campagne d'affichage décalée durant la quinzaine « Tous au compost » en mars. L'idée ? Utiliser l'humour pour lever les freins et inciter à la pratique.



Près de 4 670 tonnes de déchets évités en 2 ans !

L'année 2025 confirme l'efficacité des actions de terrain. Entre sensibilisation scolaire, déploiement du compostage et campagnes de communication, la réduction des déchets à la source est une réalité mesurable sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation du Syvedac et de ses adhérents produit un impact direct sur la production de déchets. Pour la 2^{ème} année consécutive, les volumes d'ordures ménagères enregistrent une baisse significative : - 2 374 tonnes en 2025 (pour rappel : - 2 297 tonnes en 2024).

Objectifs PLPDMA : paris tenus

Vers une baisse de 6 % à l'horizon 2030

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant suit une trajectoire encourageante. Avec un résultat de 592,9 kg/hab en 2025, la production de DMA baisse de 4 % entre 2022 et 2025, rapprochant notre territoire de la cible fixée pour 2030. Les résultats 2025 valident la trajectoire de réduction engagée par le Syvedac.

Un tri de meilleure qualité !

L'analyse de la caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) entre 2023 et 2025 confirme l'atteinte des objectifs de détournement :

- **Emballages-papiers** : la part de ce flux est passée de 67 kg à 50 kg par habitant, soit une baisse de 17 kg. L'objectif initial de réduction de 10 kg est atteint ;
- **Verre** : la part est passée de 12 kg à 8 kg par habitant, soit une baisse de 4 kg. Ce résultat double l'objectif de détournement fixé à 2 kg ;
- **Taux de refus de tri** : on observe une légère diminution du taux de refus, qui passe de 25,5 % à 25,2 %. *Plus de détails aux pages 25.*



PARTIE 3 Les valorisations matière & organique



Le recyclage des emballages et papiers

L'ouverture de Normantri fin 2025 marque un tournant historique pour le territoire. Ce saut technologique est une formidable opportunité, et l'amélioration de notre geste de tri au quotidien est la clé pour en garantir la réussite.

Le Syvedac assure le transfert et le traitement des emballages ménagers et des papiers issus de la collecte sélective de son territoire. Si la maîtrise du tri est un objectif permanent du syndicat, le territoire fait pourtant face à une hausse continue des refus depuis la mise en œuvre de l'extension des consignes en 2020. Face à cette tendance, l'amélioration du geste de tri devient une priorité absolue pour accompagner la mise en service du centre de tri NORMANTRI en décembre 2025.

Qualité du tri : le Syvedac passe à la vitesse supérieure

C'est dans ce contexte, et avec le soutien de Citeo, que le Syvedac a déployé dès octobre 2025 une opération d'envergure. Elle a mobilisé trois expertises complémentaires, via des marchés publics, pour la réalisation de caractérisations, la sensibilisation de terrain et la création d'outils de communication. Objectifs : identifier les obstacles liés aux matériels du tri (accès aux bacs, signalétique), repérer les erreurs dans les poubelles jaunes puis rencontrer les habitants pour les aider à ajuster leur geste. Cette démarche est encadrée par deux campagnes de caractérisations menées sur 32 tournées. La première, réalisée en septembre 2025, fixe l'état initial ; la seconde, prévue en avril 2026, mesurera l'impact réel de l'opération sur l'évolution de la qualité du tri.

Phase 1 : un déploiement massif à la rencontre des usagers

Déployée entre le 10 octobre 2025 et le 10 janvier 2026, cette première phase a ciblé 16 tournées de collecte, représentant un total de 29 624 logements. En septembre, le Syvedac est allé présenter la démarche à 237 agents et élus des 30 communes concernées. Sur le terrain, une équipe de neuf personnes a réalisé un audit de 382 locaux poubelles, des contrôles des poubelles jaunes (bacs et sacs) et des rencontres en porte-à-porte (1 543 personnes).

La pédagogie par la preuve : des résultats immédiats

La méthodologie employée mise sur la pédagogie grâce à l'utilisation de « cravates » de couleur (verte, orange ou rouge) sur les bacs jaunes et d'adhésifs rouges pour les sacs jaunes. Ce dispositif a permis de donner un retour immédiat à l'habitant sur la conformité de son geste. Pour les foyers collectés en sacs, seul un adhésif rouge a été utilisé pour identifier les refus de tri majeurs, et tous les foyers ont reçu une information dans leur boîte aux lettres pour leur indiquer la qualité de leur tri. L'efficacité est déjà au rendez-vous : on observe une augmentation de 2 % des bacs conformes entre le premier et le second passage. Par ailleurs, l'audit de 382 locaux poubelles souligne que la performance dépend aussi du matériel. La signalétique est absente ou dégradée dans 99 % des cas, et le bac jaune est difficilement accessible dans 45 % des locaux audités. Ces freins entravent le geste de tri en habitat collectif et ont fait l'objet de préconisations de mise à jour auprès de chaque groupement adhérent au Syvedac.



Perspectives 2026 : cap sur la phase 2 en zone urbaine dense

L'opération se poursuivra en 2026 avec le lancement de la phase 2, qui ciblera près de 30 000 logements supplémentaires en zone urbaine dense. Les caractérisations d'avril 2026 permettront de mesurer l'impact de ces opérations de terrain et de valider cette démarche. À noter que lors de la première phase, 90 % des usagers se sont déclarés favorables à cet accompagnement, prouvant que le dialogue est un levier de changement puissant.

Refus de tri : un double enjeu pour Normantri et nos collectivités

Avec le démarrage du nouveau centre de tri interdépartemental, l'amélioration de la qualité du tri devient un enjeu crucial pour la performance de l'outil industriel et la maîtrise des coûts par le Syvedac et ses collectivités.

L'enjeu technique et humain pour Normantri

Les erreurs de tri, comme les objets contenant des batteries, les textiles, les sacs d'ordures ménagères

ou encore les déchets de soins, encombrant et perturbent les lignes. Au-delà du risque matériel, certains déchets représentent un danger direct pour les agents et le site. Les batteries au lithium provoquent des départs d'incendie tandis que les déchets de soins (seringues, aiguilles) exposent le personnel de tri à des risques de piqûre et de contamination.

L'enjeu financier pour les collectivités

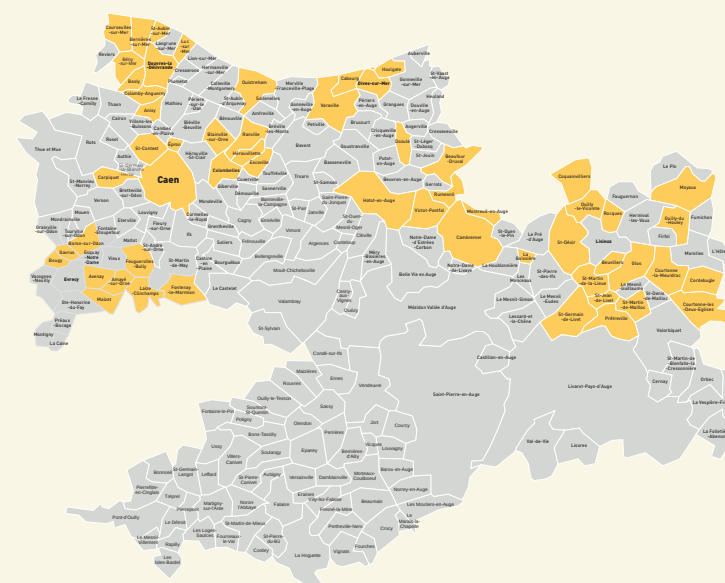
Un déchet trié à tort dans la poubelle jaune coûte deux fois plus cher. Il doit d'abord être collecté et transporté jusqu'au centre de tri, avant d'être écarté en refus de tri, puis réexpédié vers l'unité de valorisation énergétique pour y être incinéré.

En 2025, le taux de refus s'élève à 25,2 % sur le territoire du Syvedac. Améliorer la qualité du tri est le premier levier pour optimiser les performances de ce nouveau site et maîtriser les coûts de gestion. Le Syvedac se fixe pour objectif de ramener ce taux de refus de tri sous la barre des 20 % à l'horizon 2030.



Amélioration du tri : secteurs audités lors de la phase 1

Caen la mer : Blainville-sur-Orne, Caen (quartiers Chemin Vert, Venoix et Vaucelles), Carpiquet, Colombelles (Normandial et ZAC Lazzaro), Épron, Ouistreham et Saint-Contest ;
Cœur de Nacre : Anisy, Basly, Bernières-sur-Mer, Colomby-Anguerny, Courseulles-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Luc-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.
Normandie Cabourg Pays d'Auge : Beaufour-Druval, Cabourg, Dives-sur-Mer, Dozulé, Escoville, Hérouvillette, Hotot-en-Auge, Houlgate, Ranville, Rumesnil, Varaville et Victot-en-Auge.
Lisieux Normandie : Beuvilliers, Cambremer, Coquainvilliers, Cordebugle, Courtonne-la-Meurdrac, Courtonne-les-Deux-Églises, Glos, Moyaux, Ouilly-du-Houley, Ouilly-le-Vicomte, Rocques, Saint-Désir, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Jean-de-Livet et Saint-Martin-de-la-Lieue.
Vallée de l'Orne et de l'Odon : Amayé-sur-Orne, Avenay, Baron-sur-Odon, Bougy, Feuguerolles-Bully, Gavrus et Maizet SMICTOM de la Bruyère : Fontenay-le-Marmion et Laize-Clinchamps



Normantri : l'aboutissement d'un projet historique pour le territoire

Le 15 décembre 2025 marque un tournant pour la gestion des déchets en Normandie. L'inauguration du centre de tri à Colombelles transforme une ambition politique née fin 2018 en une réalité industrielle majeure.

Infiniment tri, totalement unis : la force d'une coopération unique

Plus qu'une usine, Normantri est le fruit d'une coopération interdépartementale exemplaire. Porté par la Société Publique Locale (SPL)

regroupant, en 2025*, 11 collectivités actionnaires du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ce projet dessert 1,125 millions d'habitants. En mutualisant leurs besoins, les élus ont repris la maîtrise du tri pour proposer une solution pérenne, pertinente écologiquement et économiquement.

Une technologie de pointe pour une qualité de tri supérieure

Le centre s'appuie sur un outil industriel impressionnant : 60 machines de séparation, dont 16 trieurs optiques de dernière génération, et 1,6 km de tapis convoyeurs. Dimensionné pour traiter 55 000 tonnes d'emballages et de papiers

par an, le site différencie les matériaux avec une précision chirurgicale. Cette performance permet d'isoler 12 flux de matières distincts (emballages plastiques, métalliques, papiers, cartons) avec un niveau de qualité supérieur aux standards les plus exigeants, garantissant leur réintégration optimale dans les circuits de recyclage.

Un projet durable, solidaire et ancré

Normantri n'est pas seulement une réponse technique, c'est aussi un engagement social et environnemental fort qui se traduit par des actes concrets :

- **Emploi et insertion** : la création de 60 emplois pérennes et un engagement marqué pour l'insertion professionnelle, avec 7 900 heures par an prévues en période d'exploitation ;
- **Performance environnementale** : une réduction de 60 % du CO₂ sur les transports et la création de 2 hectares d'espaces verts directement sur le site ;
- **Un investissement d'avenir** : un projet de 46 millions d'euros, soutenu à hauteur de 10,3 millions d'euros par les partenaires publics (ADEME, FEDER, Citeo, Région Normandie).

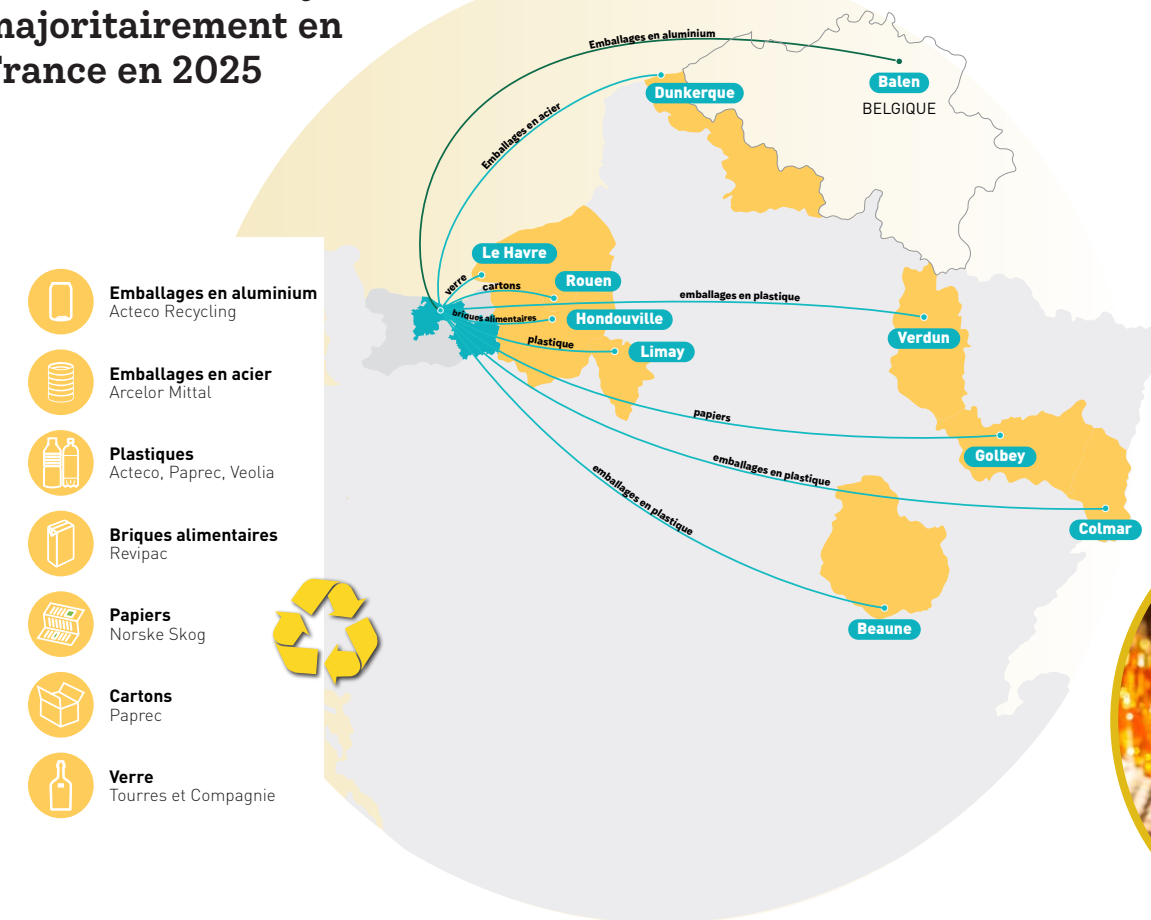
L'ouverture du site en décembre 2025 met ainsi fin à une année charnière de transition. Pour assurer la continuité du service public avant le démarrage de Normantri, les tonnes collectées par le Syvedac avaient été temporairement orientées vers quatre sites partenaires au Mans, au Havre, au Rheu et à Villedieu-les-Poêles.

* Au 1^{er} janvier 2026, le nombre d'actionnaires de la SPL Normantri est passé de 11 à 8. Ce changement fait suite au transfert de la compétence « traitement » de certaines collectivités à leurs syndicats (comme le Syvedac), qui les représentent désormais directement.



Emballages et papiers :

41 255 tonnes recyclées majoritairement en France en 2025



Le nouveau contrat Citeo 2025-2029

Citeo est l'éco-organisme national qui pilote le tri et le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, en redistribuant les contributions financières des entreprises aux collectivités. C'est dans le cadre du renouvellement de son agrément par l'État et de l'évolution de son cahier des charges que le Syvedac s'est engagé dans un nouveau CAP (Contrat d'Action et de Performance) pour la période 2025-2029.

Ce contrat définit les nouvelles modalités de soutien financier et place désormais la performance au cœur du dispositif d'aides, qui sont davantage liées à la qualité du tri. Cette contractualisation légitime les opérations de terrain menées depuis octobre 2025, dont l'enjeu financier est désormais de maximiser les soutiens à la tonne recyclée tout en minimisant les pénalités liées aux erreurs de tri.

CITEO
EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS

La valorisation organique des biodéchets

Les biodéchets regroupent les résidus de jardin et les déchets alimentaires. En 2025, le gisement traité par le Syvedac s'est élevé à 15 483 tonnes, en baisse de 9,7 % par rapport à 2024.

Le Syvedac assure la valorisation de deux flux distincts, selon des modalités de collecte spécifiques aux intercommunalités :

- **Les résidus de jardin collectés en porte-à-porte** sur les territoires de Caen la mer, Normandie Cabourg Pays d'Auge et du Pays de Falaise ;

- **Les déchets alimentaires collectés en bornes d'apport volontaire** sur Caen la mer et Val ès dunes, ainsi qu'à titre expérimental sur Normandie Cabourg Pays d'Auge (marchés itinérants et une cuisine centrale).

Focus sur le traitement des déchets alimentaires

En 2025, 599 tonnes de déchets alimentaires ont été traitées. Confie à Veolia dans le cadre d'un marché public, l'exploitation s'appuie sur la plateforme de compostage de Billy.

Le site est équipé d'un déconditionneur qui sépare mécaniquement les restes de repas de leurs contenants (sacs, emballages).

La «soupe organique» issue de ce procédé est ensuite intégrée au processus de compostage.

Le traitement des résidus de jardin

Avec 14 884 tonnes traitées en 2025, les résidus de jardin représentent le plus gros volume du gisement organique. Ce traitement est confié au SMICTOM de la Bruyère (via une convention) ainsi qu'à Veolia (via un marché public, avec une sous-traitance partielle à SEP Valorisation).

Une fois réceptionnés sur les sites de Saint-Martin-de-Fontenay et de Fontaine-Étoupefour, les végétaux sont broyés et mélangés pour former des andains homogènes, qui sont ensuite hygiénisés et mis en maturation.

La production et la valorisation du compost

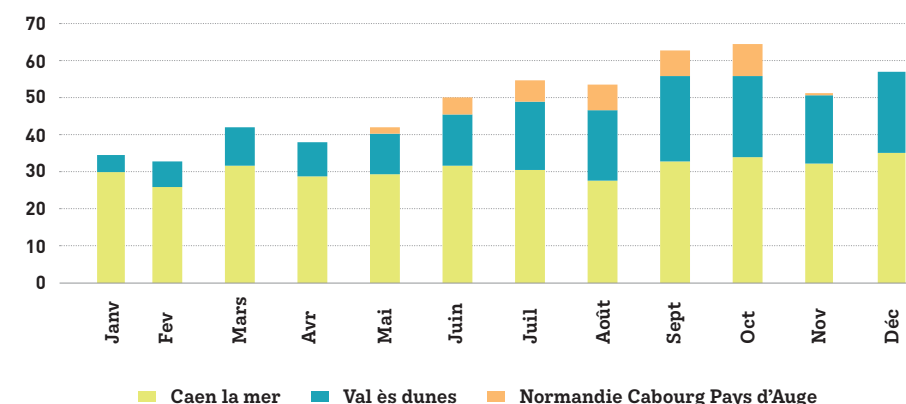
Le processus de compostage industriel dure de 6 à 8 mois et a permis de produire 5 617 tonnes de compost en 2025, réparties selon deux normes strictes :

- **Norme NFU 44-095** : pour les amendements contenant des boues et des résidus de jardin ;
- **Norme NFU 44-051** : pour le compost issu des biodéchets.

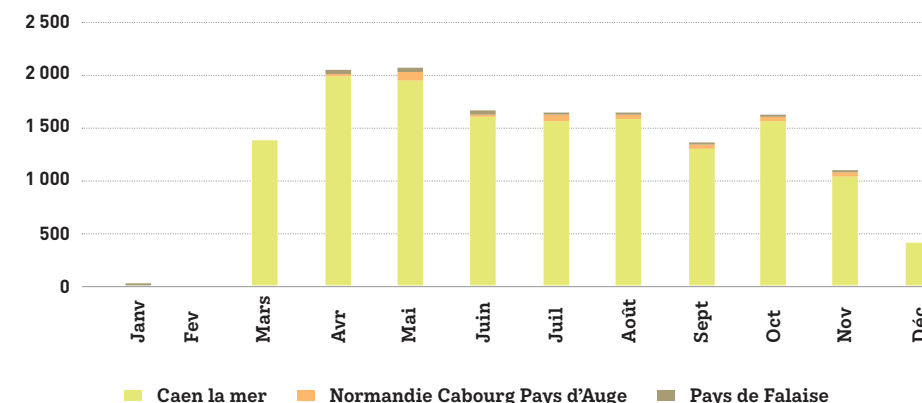
Valorisé sous forme d'amendement pour le sol, le compost produit est en partie distribué gratuitement aux collectivités adhérentes et aux habitants, avec 260 m³ en vrac et 7 000 sacs écoulés au printemps. Le reste de la production est commercialisé auprès des professionnels du secteur, incluant les agriculteurs et les paysagistes.



Evolution mensuelle du gisement de déchets alimentaires traités en 2025, en tonne



Evolution mensuelle du gisement de résidus de jardin traités en 2025, en tonne



Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit.

Au-delà de la collecte, l'enjeu majeur réside dans la valorisation des biodéchets directement à la parcelle. L'adoption du compostage domestique et de pratiques de «jardin zéro déchet» (mulching, broyage) permet d'éviter la production même de ces déchets. C'est le levier le plus efficace pour éliminer les volumes à transporter et alléger durablement les coûts de collecte et de traitement pour les collectivités.



Le traitement des déchets encombrants

Les déchets encombrants regroupent le mobilier, la literie, les appareils sanitaires ainsi que les rebuts de menuiserie et de plomberie. Le Syvedac prend exclusivement en charge le gisement collecté en porte-à-porte, un service proposé sur le seul territoire de Caen la mer. En 2025, ce flux a représenté 2 080 tonnes de déchets traités.

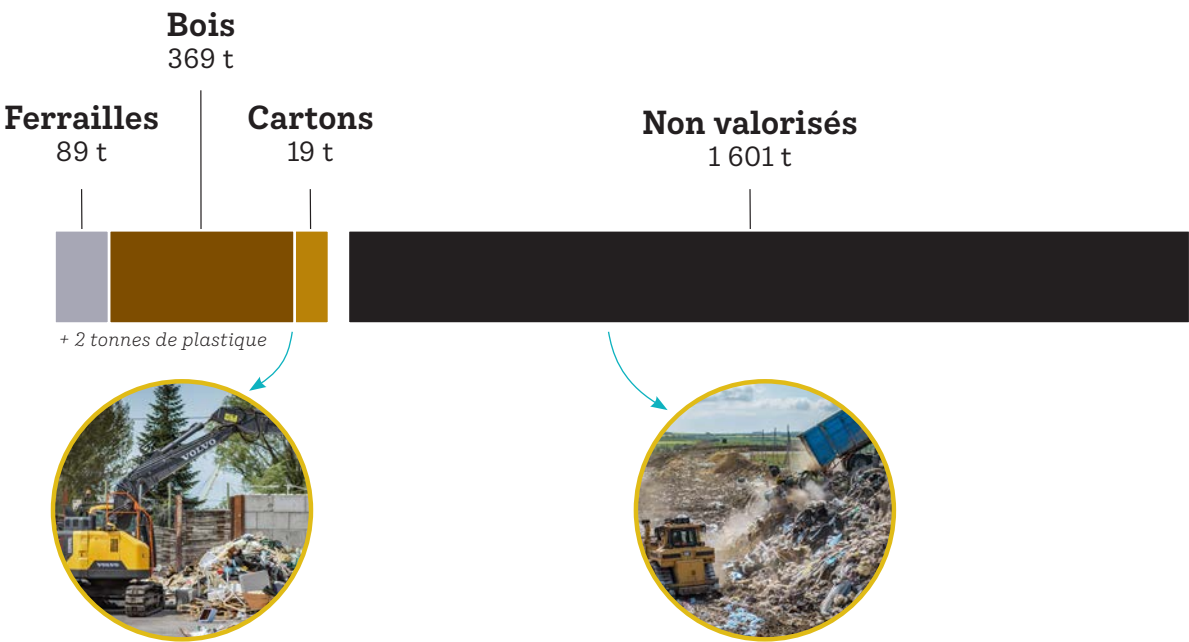
À leur arrivée sur la plateforme de l'entreprise Suez à Blainville-sur-Orne, les encombrants subissent une première opération de tri mécanique au grappin. Cette étape essentielle permet d'isoler une partie des matériaux recyclables avant le traitement final du reste du gisement, dans une installation de stockage des déchets non dangereux (enfouissement).

En 2025, cette méthode a permis d'extraire 479 tonnes de matériaux valorisables, affichant un taux de valorisation matière de 23 %.

Le réflexe déchèterie : un geste éco-responsable

Si la collecte en porte-à-porte répond à un besoin de proximité, elle offre un taux de recyclage inférieur au dépôt direct en déchèterie. Le mélange des matériaux dans les camions altère en effet leur potentiel de valorisation. Afin d'optimiser le recyclage de ces objets volumineux, le Syvedac recommande activement d'orienter les usagers vers les déchèteries du territoire, équipées de filières de tri et de valorisation dédiées.

479 tonnes de matériaux issus des encombrants recyclés en 2025



PARTIE 4 La valorisation énergétique



Flux et tonnages entrants

En 2025, l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles a réceptionné un gisement global de 116 818 tonnes de déchets. Entre l'intégration de nouveaux territoires pour le Syvedac et la baisse des tonnages à périmètre constant, retour sur le bilan des flux reçus et réorientés cette année.

Deux types d'apports alimentent le gisement de l'UVE :

- **Les apports du Syvedac** : 104 809 tonnes (89,7 %). Ce volume affiche une hausse globale de 7 % en raison de l'intégration des communautés de communes du Pays de Falaise et de Val ès dunes. À périmètre constant, le gisement baisse cependant de 2,2 % grâce au tri des biodéchets et des emballages ;
- **Les apports de la Sirac** : 12 009 tonnes de déchets extérieurs amenés par l'exploitant, dont 3 421 tonnes d'ordures ménagères, 6 222 tonnes de refus de tri et 2 367 tonnes de Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI).

La réorientation des flux

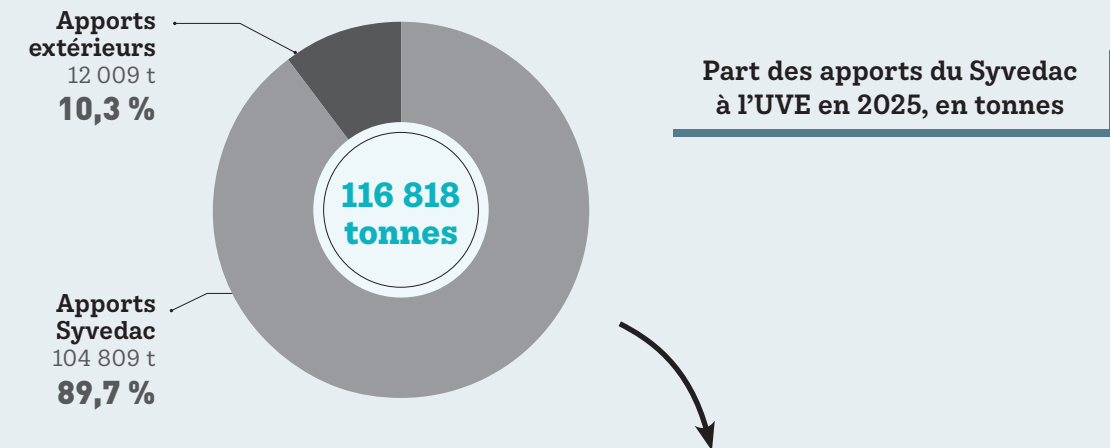
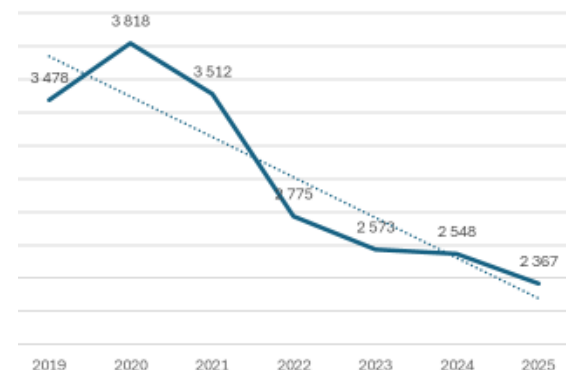
Pour faire face aux arrêts techniques des fours, 4 821 tonnes ont dû être temporairement détournées pour assurer la continuité du service :

- **3 160 tonnes d'ordures ménagères** des quais de transfert de Lisieux et Périers-en-Auge envoyées vers les UVE du Sevede (Le Havre pour 2 877 tonnes) et du Smedar (Rouen pour 282 tonnes) ;
- **1 661 tonnes rechargées depuis la fosse** pour être enfouies à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Aucrais à Cauvécourt. Ce détournement fait suite aux arrêts techniques non programmés de juin (explosion de bouteilles de gaz) et de l'automne.

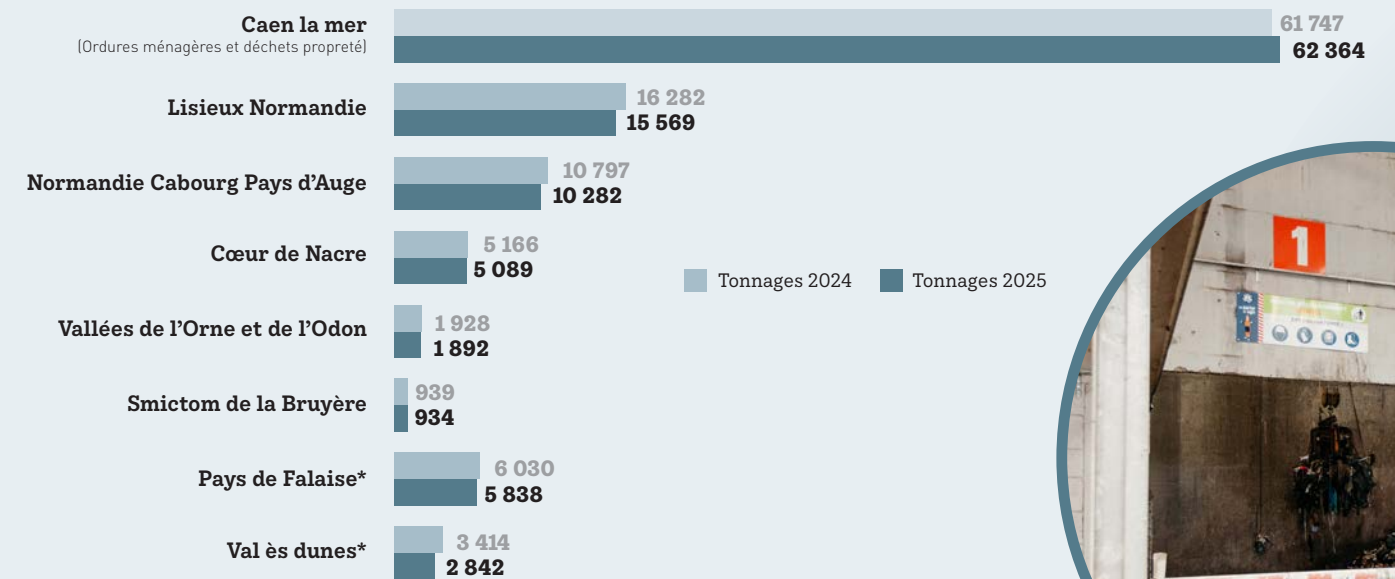
Le flux spécifique des DASRI

L'UVE de Colombelles est équipée d'une ligne automatisée spécifiquement dédiée au traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, provenant principalement des établissements hospitaliers du territoire. Ce gisement enregistre une baisse continue, directement liée à une redéfinition du DASRI par le milieu hospitalier. En s'appuyant sur un guide de référence édité par l'ARS, cette nouvelle approche permet désormais de reclassifier de nombreux volumes en déchets assimilables aux ordures ménagères. Le déploiement progressif de ces consignes au sein des établissements explique ainsi la décroissance constante des tonnages à traiter. L'UVE a traité 38 479 chariots de DASRI en 2025.

Évolution des tonnages de DASRI traités à l'UVE entre 2019 et 2025

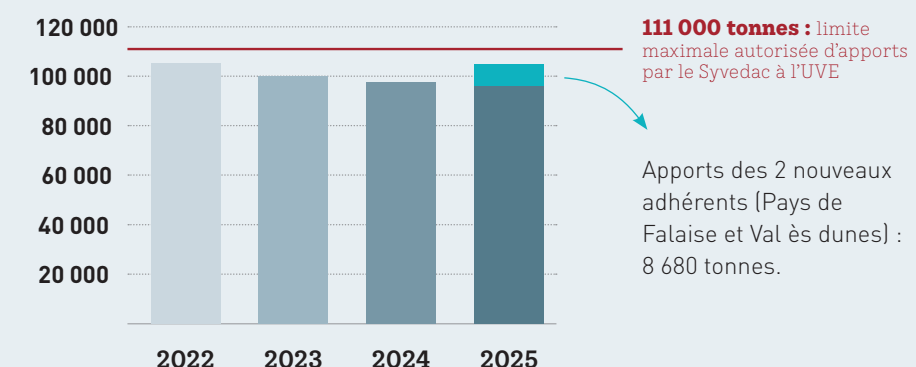


Répartition des apports par adhérent du Syvedac et évolution sur 2024, en tonnes



* En 2024, ces territoires n'étaient pas adhérents du Syvedac

Evolution des apports du Syvedac depuis 2022, en tonnes



Bilan d'exploitation de l'UVE

En 2025, l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles a réceptionné un gisement global de 116 818 tonnes de déchets. Entre l'intégration de nouveaux territoires pour le Syvedac et la baisse des tonnages à périmètre constant, retour sur le bilan des flux reçus et réorientés cette année.

L'exploitation de l'UVE de Colombelles s'inscrit dans un cadre législatif strict et évolutif. Elle est régie par un arrêté préfectoral datant du 5 mai 2012, pleinement en vigueur en 2025, qui définit l'ensemble des prescriptions techniques, d'exploitation et de suivis environnementaux. Au-delà des normes nationales, le site anticipe les exigences européennes. Fin 2019, la réglementation « BREF Incinération » a redéfini les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) via une décision de la Commission européenne. Bien que la date limite de mise en conformité des prescriptions applicables fût fixée au 3 décembre 2023, l'UVE de Colombelles répondait déjà pleinement à ces nouvelles exigences, témoignant de l'anticipation constante du syndicat et de l'exploitant.

Depuis 2016, l'exploitation de l'UVE est confiée à la SIRAC (Société d'Incinération des Résidus de l'Agglomération Caennaise - groupe Suez) dans le cadre d'une Délégation de Service Public d'une durée de 15 ans. Ce contrat impose à l'exploitant des missions claires et des objectifs de performance stricts :

- **Traiter en priorité les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées sur le périmètre du Syvedac**, dans la limite de 111 000 tonnes par an ;
- **Traiter les flux d'autres clients** (collectivités extérieures, refus de centres de tri) et les filières spécifiques comme les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), dans la limite des capacités de l'usine ;
- **Atteindre un coefficient d'efficacité énergétique supérieur ou égal à 76 %**, seuil contractuel indispensable pour faire bénéficier le territoire d'une TGAP (Taxe Générale sur Les Activités Polluantes) réduite (garantie à 66 % minimum) ;

- **Assurer la valorisation et l'évacuation des sous-produits** (mâchefers, résidus d'épuration des fumées), épurer les eaux de lavage des fumées, évacuer et traiter les boues produites ;
- **Vendre l'énergie produite aux partenaires locaux** (réseau de chaleur urbain Caen Nord et serres maraîchères ABC14), selon les modalités définies par conventions ;
- **Apporter une assistance technique continue au Syvedac** dans le cadre du projet de création d'une 3^{ème} ligne de four.

Le bilan d'exploitation

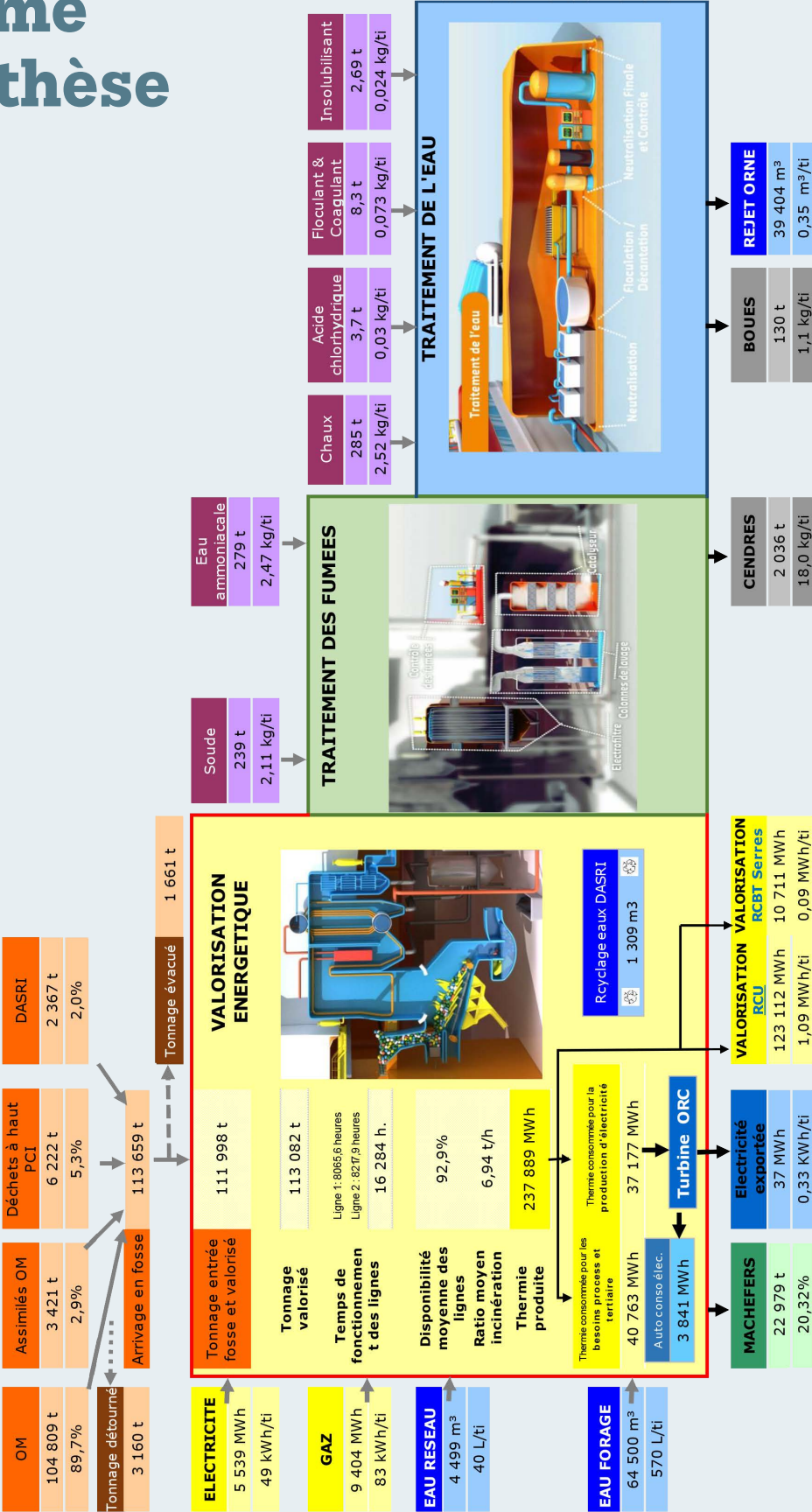
L'année 2025 confirme la haute disponibilité industrielle de l'installation, qui dépasse les objectifs fixés par le syndicat :

- **16 284 heures de fonctionnement** cumulées pour les 2 lignes de l'usine ;
- **92,9 % de disponibilité moyenne** des installations, soit un résultat supérieur au seuil contractuel exigeant de 92 % ;
- Une cadence de traitement moyenne de **6,94 tonnes par heure**.

Cette performance a pu être maintenue malgré les arrêts techniques nécessaires à la pérennité de l'outil. Les arrêts programmés ont représenté deux fois une semaine pour chaque ligne, complétés par un arrêt des installations communes de 2 jours. L'usine a également dû faire face à des arrêts non programmés : un problème d'humidité sur le 3^{ème} champ d'un électrofiltre, un bourrage de l'extracteur par des déchets volumineux et non incinérables, ainsi qu'une importante réparation sur la ligne 1 (réparation du nez de voûte endommagé après l'explosion d'une bouteille de protoxyde d'azote).

Diagramme de la synthèse des flux

Source : rapport annuel 2025 de la Sirac



Tl : tonne incinérée

Le capital humain : sécurité et bien-être au travail

La SIRAC s'appuie sur un effectif de 32 personnes pour exploiter l'UVE en continu. L'année 2025 est marquée par un bilan remarquable : **aucun accident avec arrêt** n'est survenu sur le site, tant pour le personnel de la SIRAC que pour les intervenants des entreprises extérieures. La sécurité s'appuie sur une démarche participative quotidienne :

- **Dialogue permanent** : partage quotidien des « améliorations sécurité », des « presque accidents » et des situations dangereuses, suivi d'actions correctrices immédiates. Un « Quart d'heure prévention » hebdomadaire maintient la vigilance des équipes ;
- **Santé et prévention** : organisation d'ateliers sur les risques cardio-vasculaires et les gestes qui sauvent (utilisation du défibrillateur) lors de la semaine de la santé au travail. Chaque trimestre, une « chasse aux risques » thématique mobilise les agents sur le terrain ;
- **Soutien psychologique** : déploiement d'un numéro vert unique avec cellule d'écoute anonyme (dispositif groupe Suez) pour soutenir les collaborateurs en difficulté.

Une exploitation certifiée

Le niveau d'excellence du site est validé par un système de management intégré performant. L'UVE dispose de quatre certifications majeures, confirmées en 2025 par un audit externe global : ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (sécurité), ISO 50001 (énergie) et ISO 9001 (qualité).

Une tonne valorisée a produit :

- 1 195 kWh d'énergie injectée dans les réseaux de chauffage (urbain et maraîcher) ;
- 332 kWh d'énergie valorisée sur le module ORC (Organic Rankin Cycle) pour produire 32 kWh d'électricité ;
- 364 kWh d'énergie autoconsommée directement sur le site pour ses besoins de chauffage et de process ;
- 203 kg de mâchefers valorisés en sous-couche routière ;
- 19,2 kg de cendres et boues (REFIOM) traités dans une Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Argences.



Le rapport de la SIRAC est librement consultable dans les bureaux du Syvedac à Colombelles.

Explosions dans les fours : le Syvedac renforce sa vigilance

À l'UVE de Colombelles, comme dans de nombreuses autres installations, les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote jetées avec les ordures ménagères sont devenues un problème majeur. Sous l'effet de la chaleur, ces bouteilles montent en pression et éclatent, projetant des débris qui détériorent les grilles et les parois des fours. Pour obtenir un comptage précis, l'exploitant s'appuie désormais sur des indicateurs physiques fiables (variations de pression, d'oxygène et de monoxyde de carbone) plutôt que sur le seul ressenti sonore des agents. Le bilan de l'année 2025 est particulièrement inquiétant : 388 explosions ont été enregistrées sur les deux fours, soit une hausse de 36 % en un an.

Un impact technique et financier lourd

Cette situation pèse directement sur la disponibilité de l'UVE et sur le budget de l'exercice :

- **35 000 € de surcoût** de maintenance ont dû être engagés pour réparer les grilles et les briques réfractaires abîmées par les déflagrations ;

- **Plus de 11 jours d'arrêt non programmé** sur l'année. L'incident le plus grave s'est produit en juin : une violente explosion a brisé le nez de la voûte du four de la ligne 1 alors que celle-ci était neuve, entraînant à elle seule 8 jours d'arrêt total.

La riposte du Syvedac

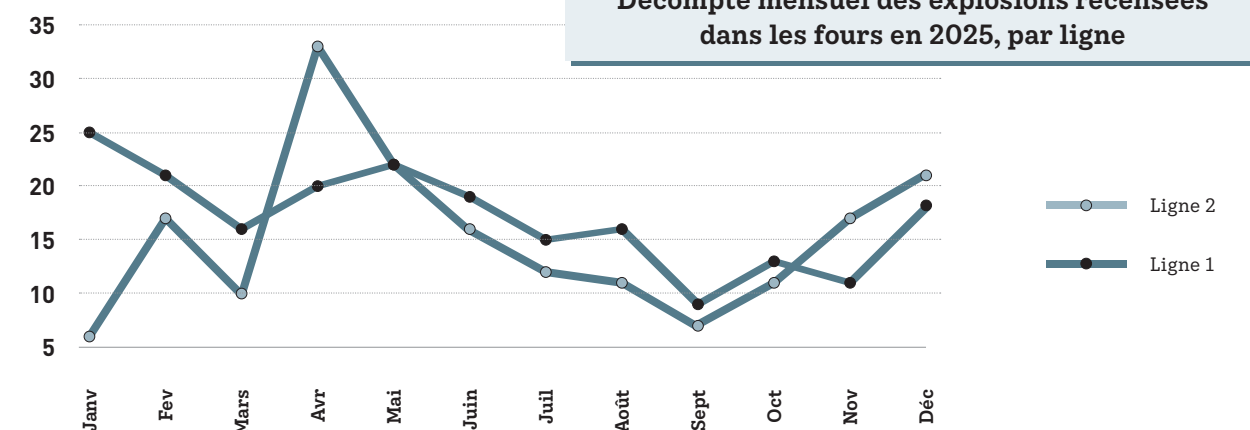
La lutte contre ce fléau s'est d'abord structurée autour de campagnes de communication grand public dès 2023, visant à alerter les usagers sur la dangerosité et l'interdiction stricte de jeter ces bouteilles de gaz dans les ordures ménagères. Face à la recrudescence des explosions et à l'absence de solutions organisées au niveau national, dans le cadre d'une filière à responsabilité Élargie du Producteur, le syndicat déploie désormais une stratégie de terrain :

- **Filière de repli en déchèterie**. Le Syvedac s'est assuré auprès de ses adhérents que l'ensemble des déchèteries publiques du territoire acceptent les bonbonnes de protoxyde d'azote. Cette mesure offre une solution provisoire de tri indispensable pour capter ces déchets en amont et limiter leur présence dans les poubelles ;
- **Mobilisation des communes** : le syndicat a entrepris d'informer officiellement les 292 communes de son territoire au début de l'année 2026. Cette démarche de terrain vise à sensibiliser

directement les élus locaux à cette problématique, et relayer les bonnes pratiques à leurs équipes techniques, et à les inciter à prendre des arrêtés municipaux d'interdiction.



Décompte mensuel des explosions recensées dans les fours en 2025, par ligne



Production d'énergies

L'incinération des déchets génère une énergie valorisable en chaleur et en électricité. Cet atout fait de l'UVE un pilier de la transition énergétique du territoire.

L'énergie est récupérée grâce à 2 chaudières installées en sortie de fours. Elles produisent de l'eau surchauffée à 190°C sous une pression de 24 bars, qui est aussitôt valorisée sous 4 formes :

- La fourniture d'eau chaude au **réseau de chaleur urbain de Caen la mer** ;
- La fourniture de chaleur basse température aux **serres maraîchères** ;
- L'**autoconsommation** de chaleur par des équipements du site ;
- La **production d'électricité** à partir de chaleur, via le module ORC (Organic Rankine Cycle).

Le réseau de chaleur urbain

La chaleur produite est acheminée en priorité vers la chaufferie de Caen la mer située à Hérouville-Saint-Clair via un réseau primaire d'environ 6,5 km. Cette chaufferie alimente ensuite un réseau secondaire. L'énergie est ainsi distribuée aux utilisateurs finaux : logements, piscine, établissements publics et, depuis juin 2019, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Caen Normandie.

En 2025, la valorisation énergétique pour ce réseau est restée stable et équivalente à celle de 2024. Au total, **123 112 MWh** ont été valorisés, contre 122 077 MWh l'année précédente. Cette légère hausse s'explique par le déploiement continu du réseau Caen nord par Caen la mer.

Cette énergie valorisée correspond :

- au chauffage de 13 679 logements (sur la base de 9 MWh par logement) ;
- à l'équivalent de 10 588 tonnes de pétrole économisées ;
- et à l'évitement de 25 361 tonnes de CO₂ relâchées dans l'atmosphère par rapport à une production au gaz. Cela représente l'équivalent de 182 millions de km en voiture, soit 4 557 tours de la Terre.

L'alimentation des serres maraîchères

Depuis 2021, un réseau de chaleur alimente 3,6 hectares de serres maraîchères situées à 720 mètres de l'UVE. Elles sont dédiées à la production biologique de légumes en pleine terre (tomates, poivrons et aubergines). En 2025, la société ABC 14, qui exploite les serres, a réalisé un doublement de la surface de ses serres, qui occupent désormais une surface de 7,2 hectares.

Pour couvrir les besoins d'exploitation, l'UVE a fourni **10 711 MWh de chaleur** au cours de l'année via un réseau basse température. Ce volume est en baisse par rapport à 2024 (11 976 MWh), une année qui avait été marquée par un hiver nettement plus rigoureux et un rattrapage de chaleur non consommée les 2 années précédentes.

L'autoconsommation du site

L'UVE consomme une partie de la chaleur produite par ses chaudières pour assurer son propre fonctionnement. Ces besoins concernent plusieurs postes clés : le chauffage de l'air de combustion, le réchauffage de l'eau avant son entrée dans la chaudière, le maintien en température du silo de stockage des cendres et enfin le chauffage des locaux du site.

Sur l'année, cette autoconsommation s'est élevée à **40 763 MWh**. Ce volume reste quasi équivalent à celui de 2024, qui s'établissait à 40 475 MWh.

La production électrique

En 2017, la SIRAC a installé un module ORC d'une puissance brute de 2 MWh. Cet équipement récupère la chaleur qui était auparavant rejetée dans le milieu naturel par les aéroréfrigérants. Cette chaleur alimente un turbo-alternateur pour générer de l'électricité.

Grâce à cette turbine, 37 177 MWh de chaleur ont été valorisés pour produire **3 878 MWh d'électricité**. L'usine a autoconsommé 99 % de cette production, le solde ayant été injecté sur le réseau ENEDIS.

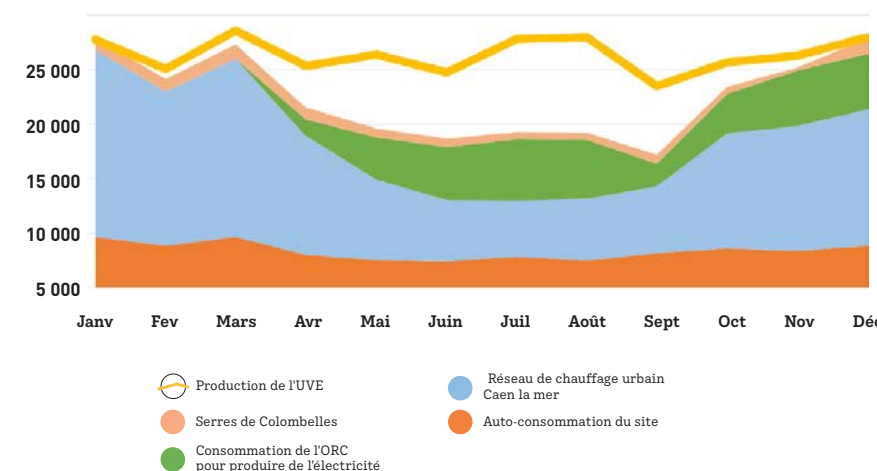
Au total, le module ORC a couvert **41 % des besoins électriques de l'usine**, qui se sont élevés à 9 380 MWh sur l'année 2025.

Performance énergétique en hausse et très satisfaisante !

L'efficacité énergétique de l'UVE est passée de 80 % en 2024 à 84 % en 2025, retrouvant ainsi son excellent niveau de 2023.

Cette progression s'explique principalement par une plus forte valorisation de l'électricité via le module ORC. Grâce à cette très bonne performance, le Syvedac et ses adhérents bénéficient d'une minoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Evolution mensuelle de la valorisation énergétique, en MWh



Ce graphique met en perspective la production énergétique globale de l'UVE (courbe orange du haut) avec le cumul de ses différentes sources de valorisation. Il met en évidence une optimisation remarquable de l'énergie durant la période hivernale. À l'inverse, lorsque les conditions météo sont plus clémentes (d'avril à octobre), un excédent d'énergie reste disponible (zone blanche du graphique), et ce malgré la consommation de chaleur par l'ORC (zone verte). L'extension du réseau de chaleur par Caen la mer permettra de réduire progressivement la quantité d'énergie disponible.

La performance énergétique de l'UVE en résumé :

- 111 998 tonnes de déchets transformées en énergie thermique ;
- **123 112 MWh d'énergie thermique** injectés dans le **réseau de chauffage urbain** de Caen la mer ;
- **10 711 MWh d'énergie** acheminés pour alimenter le **réseau de chaleur des serres maraîchères** ;
- 37 177 MWh d'énergie valorisés sur le module ORC, ayant permis de générer **3 878 MWh d'électricité** ;
- **40 763 MWh autoconsommés** par l'UVE.

Performances environnementales

Garantir une performance environnementale optimale est au cœur des préoccupations du Syvedac. Pour y parvenir, de nombreuses mesures, notamment pour le traitement des fumées et des rejets aqueux, sont mises en œuvre.

L'épuration des fumées est une activité majeure de l'UVE. Chaque ligne d'incinération dispose d'un système de traitement «humide» en trois étapes :

- 1. Le piégeage :** en sortie de chaudières, les fumées passent dans des électrofiltres qui captent les plus grosses particules (cendres volantes).
- 2. Le lavage :** les fumées traversent ensuite des colonnes de lavage à l'eau et à la soude pour éliminer les métaux lourds et les composés volatils.
- 3. La catalyse :** enfin, les fumées sont réchauffées et injectées d'ammoniac au cœur d'un catalyseur afin de détruire les oxydes d'azote et les dioxines/furanes.

Après ce nettoyage complet, elles sont rejetées dans l'atmosphère.



Un suivi rigoureux des rejets atmosphériques

Pour contrôler l'efficacité de ce traitement, les émissions dans l'air font l'objet d'une surveillance continue et multicritère :

- **Mesures en continu** des paramètres clés de l'air ;
- **Contrôles semestriels** par un organisme externe agréé ;
- **Mesures en semi-continu** des dioxines et furanes ;
- **Analyses en continu du mercure** (dispositif en place depuis 2023) ;
- **Suivi des retombées environnementales** autour du site, opéré par Atmo Normandie sur une période de 8 semaines ;
- **Contrôle métrologique annuel** de la fiabilité des analyseurs.

Les mesures en continu des émissions

Des capteurs installés en sortie de cheminées mesurent les émissions en permanence. Les données sont directement transmises en salle de contrôle. Ce suivi en temps réel permet aux équipes d'intervenir immédiatement si nécessaire.

Sur l'année, les mesures en continu comptabilisent 19 heures de dépassement du seuil semi-horaire sur le four n°1, et 27,67 heures sur le four n°2. Ces résultats restent très largement inférieurs au maximum réglementaire de 60 heures autorisé par ligne.

Les explosions dans les fours constituent la cause principale de ces légers dépassements, qui impactent essentiellement les paramètres « poussières » et « NOx (oxydes d'azote) ». Ces niveaux s'avèrent particulièrement faibles au regard des standards de la profession. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans la parfaite continuité des excellents résultats des années précédentes.

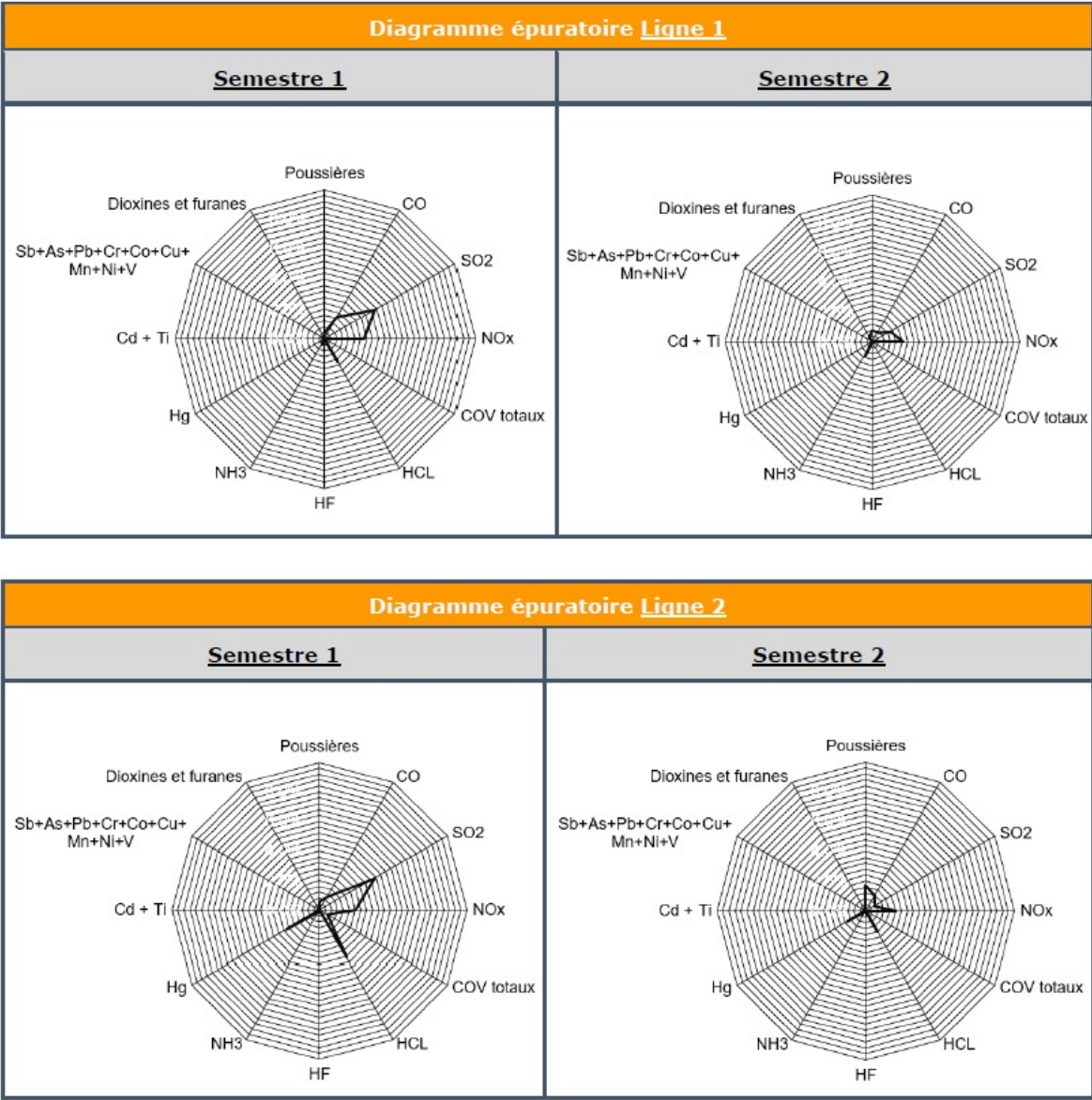
Les contrôles semestriels

L'APAVE, un organisme agréé basé à Hérouville-Saint-Clair, réalise ces contrôles sur l'ensemble des paramètres mesurés en continu. En 2025, deux campagnes de vérification ont été menées en juin et en novembre. Tous les résultats enregistrés se sont révélés parfaitement conformes.

Les mesures en semi-continu des dioxines furanes

Depuis septembre 2013, le Syvedac utilise des préleveurs semi-continus installés en sortie de cheminées. Ces équipements captent en permanence les émissions de dioxines et furanes dans des cartouches d'analyse, remplacées toutes les quatre semaines. Aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté en 2025 sur ces paramètres historiques.

Traitement des fumées : diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2 (mesures semestrielles)



Ces graphiques en rosace illustrent les résultats des mesures semestrielles pour l'ensemble des paramètres surveillés sur les lignes 1 et 2. Le centre de chaque rosace correspond à une concentration nulle. Plus l'on s'éloigne du centre, plus la concentration du composé mesuré augmente. Le cercle extérieur continu matérialise la valeur limite maximale autorisée par arrêté préfectoral. Comme le mettent en évidence ces diagrammes, l'ensemble des points reportés reste confiné à l'intérieur de ce périmètre réglementaire, confirmant la parfaite conformité des rejets de l'installation.

Conformément à la réglementation européenne BREF, le suivi des « dioxines-like PCB » a été intégré à ce dispositif. Sur ce paramètre spécifique, trois dépassements ont été enregistrés sur la ligne 1 :

- 0,0119 ng/m³ (0,01 ng/m³ autorisé) en mai
- 0,0252 ng/m³ en juin
- 0,0189 ng/m³ en novembre

Malgré la mobilisation immédiate d'experts, aucune cause technique précise n'a pu être identifiée. Néanmoins, ces données restent cohérentes avec les analyses de retombées environnementales réalisées aux abords de l'installation, qui confirment l'absence d'impact notable.

L'analyse en continu des émissions de mercure

Le système d'injection de précipitant métaux, mis en place pour capter le mercure dans les colonnes de lavage des fumées, affiche une excellente efficacité. Son action a été pleinement optimisée à la suite de la mise à jour du logiciel d'acquisition des données. Grâce à la performance de ce dispositif, aucun dépassement de seuil n'a été observé au cours de l'année 2025.

Les mesures des retombées aux abords de l'UVE

Conformément à la réglementation, l'exploitant a confié à Atmo Normandie la surveillance de l'impact environnemental de l'UVE. Ce suivi s'appuie sur trois méthodes complémentaires : le contrôle des dépôts atmosphériques de dioxines, furanes et métaux via des jauges de retombées, la mesure de treize métaux particuliers dans l'air ambiant ainsi qu'une évaluation par bio-indication à l'aide de lichens. Ces analyses mesurent l'empreinte globale des activités sur la zone. Toutefois, la localisation de l'usine au sein d'un secteur industriel et à fort trafic routier ne permet pas d'attribuer rigoureusement l'origine des polluants détectés à une seule source. La campagne de prélèvement par jauges s'est déroulée du 11 juin au 6 août 2025, tandis que l'échantillonnage des lichens a été réalisé annuellement pour évaluer la qualité moyenne de l'air sur la période écoulée. Dans l'ensemble, les résultats de l'année 2025 s'inscrivent dans la parfaite continuité des bilans précédents

et confirment la maîtrise des impacts du site :

- **Dioxines, furanes et PCB** : les retombées de dioxines et furanes restent inférieures à la médiane régionale et ne montrent aucune hausse significative par rapport à l'année précédente. De même, les concentrations de PCB se situent en dessous des valeurs repères régionales.
- **Métaux particuliers** : l'intégralité des retombées métalliques mesurées est inférieure au seuil statistique des 5 % de valeurs régionales les plus élevées depuis 2009. Si quelques métaux dépassent localement les médianes régionales sur l'un des deux points de contrôle, aucune hausse marquée n'est enregistrée cette année. De plus, le suivi du lithium, intégré depuis peu, se poursuit afin de consolider l'historique de l'Observatoire régional des retombées.
- **Qualité de l'air ambiant** : les concentrations des quatre métaux strictement réglementés (arsenic, cadmium, nickel et plomb) s'établissent à des niveaux très nettement inférieurs aux valeurs limites et cibles fixées par la directive européenne. Les treize métaux surveillés confirment la stabilité de la qualité de l'air aux abords de l'installation.

Le contrôle métrologique annuel des analyseurs

Les analyseurs de l'UVE font l'objet d'une surveillance réglementaire rigoureuse. Leur fiabilité est garantie par des procédures d'essai annuelles (AST) et triennales (QAL2). Le Syvedac confie ces opérations de validation et d'étalonnage des équipements d'auto-surveillance au bureau de contrôle APAVE Nord-Ouest. Les essais menés au cours de l'année ont confirmé la parfaite conformité de l'ensemble des analyseurs du site.

Le traitement et le contrôle des rejets aqueux

Les eaux issues du lavage des fumées sont intégralement récupérées en pied de laveur, puis acheminées vers la station d'épuration interne du site. Le processus de traitement débute par des phases successives de pré-neutralisation, de neutralisation, puis de coagulation et floculation. L'étape suivante, la décantation, permet de séparer efficacement les boues de l'eau. La partie aqueuse ainsi isolée traverse ensuite un filtre à

sable, puis un filtre à charbon actif, avant de subir un ajustement final pour garantir un pH neutre. Avant tout rejet dans le milieu naturel, les eaux épurées transitent par un canal de contrôle en continu. Le moindre écart de qualité ou non-conformité déclenche instantanément le renvoi automatique des eaux en tête de traitement pour un nouveau cycle d'épuration. Enfin, les eaux jugées parfaitement propres sont restituées à l'Orne, exclusivement à marée descendante.

Mesure en continu des eaux de lavage des fumées (auto-surveillance)

Sur le plan quantitatif, les volumes de rejets sont restés stables tout au long de l'année. Les moyennes mensuelles se sont établies entre 101,63 m³ par jour et 115 m³ par jour, pour une moyenne journalière annuelle de 107,42m³. Ces résultats sont pleinement conformes à la limite de 200 m³ par jour fixée par arrêté préfectoral. Deux dépassements quotidiens ont toutefois été enregistrés de manière ponctuelle (le 22 avril avec 204,9 m³ et le 4 juillet avec 390 m³, en raison d'opérations spécifiques d'entretien et de nettoyage des bassins.

Sur le plan qualitatif, les moyennes mensuelles respectent scrupuleusement les seuils réglementaires de concentration et de flux. Un unique dépassement de la concentration journalière a été relevé en 2025, sans aucun dépassement du flux associé. Cet écart s'est limité à une seule journée avec un retour immédiat à la normale ; aucun dysfonctionnement technique n'ayant été détecté sur l'installation, l'origine de cette variation est attribuée à la nature des déchets réceptionnés.

Enfin, six dépassements de température ont été observés sur l'année. Quatre d'entre eux sont survenus en juin en raison de fortes chaleurs extérieures. Les deux derniers, enregistrés en octobre, étaient liés à l'anomalie d'un échangeur thermique chargé du refroidissement

des effluents. Ce problème technique a été rapidement identifié et résolu par les équipes.

Contrôle mensuel des eaux de lavage des fumées

La surveillance mensuelle des effluents est confiée au laboratoire indépendant Eurofins, qui analyse plus de 1 600 paramètres différents sur l'année.

Une seule non-conformité ponctuelle a été relevée en mars sur le paramètre des chlorures, avec une concentration enregistrée à 10,4 g/l pour un seuil limite de 10 g/l. Le flux journalier associé est néanmoins resté parfaitement conforme. Toutes les eaux issues de la station d'épuration de l'UVE ont ensuite rejoint l'Orne via le point de rejet réglementaire et surveillé.

Par ailleurs, les 2 et 3 juillet 2025, la société Flandres Analyses (basée à Cappelle-la-Grande) a réalisé un contrôle inopiné sur ces rejets dans l'Orne. Les conclusions de cet organisme indépendant confirment l'absence totale de dépassement des valeurs limites journalières maximales, qu'il s'agisse des débits, des concentrations ou des flux.

Suivi des rejets vers la station d'épuration de Caen la mer

Depuis novembre 2015, seules les eaux usées sanitaires de l'usine sont orientées vers la station d'épuration de Caen la mer. Les résultats des analyses menées au cours de l'année s'avèrent pleinement cohérents avec la nature de ces effluents domestiques et s'inscrivent dans la parfaite continuité des bilans historiques.

Suivi des eaux pluviales

Les eaux pluviales du site sont collectées et restituées au milieu naturel par l'intermédiaire

d'un bassin d'infiltration. L'analyse annuelle de ces eaux, réalisée le 9 mai 2025 par le laboratoire Eurofins Hydrologie Normandie, a confirmé leur excellente qualité et leur parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Traitement des eaux de lavage des chariots DASRI

Depuis 2015, les eaux usées issues du lavage des chariots transportant les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) font l'objet d'une valorisation vertueuse. Intégralement récupérées et filtrées, elles sont réutilisées pour le processus de lavage des fumées. Cette démarche d'économie circulaire permet de réduire de 2 % les besoins en eau de forage de l'usine.

Au cours de l'année 2025, ce dispositif a permis de traiter et de recycler 1 309 m³ d'eaux usées, préservant ainsi un volume équivalent de prélèvements dans la nappe phréatique.

La surveillance de la radioactivité

La détection de la radioactivité est assurée en continu dès l'arrivée des véhicules sur le site grâce à des portiques de sécurité installés au niveau du pont-bascule. Au cours de l'année 2025, deux événements ont été identifiés et gérés conformément aux protocoles en vigueur.

Le premier événement est survenu le 12 mai 2025 sur une benne de la société SEP Valorisation, transportant des ordures ménagères du Pays de Falaise. Immédiatement isolée sur une aire dédiée avec un périmètre de sécurité, la benne a fait l'objet de nouveaux contrôles les 16 et 19 mai, confirmant un niveau de radioactivité toujours supérieur au seuil autorisé. Le 28 mai, l'entreprise spécialisée ONET a procédé à l'isolement de la source radioactive par un dépotage partiel à quai.

La source, identifiée comme une protection de soins contenant du Lutécium 177 (un isotope utilisé en médecine nucléaire pour le traitement du cancer de la prostate), a été écartée, permettant ainsi le traitement sécurisé du reste du chargement.

Le second événement s'est produit le 24 juin 2025 sur une benne de l'entreprise Legoff, en provenance du quai de transfert de Périers-en-Auge. Suivant la même procédure de sécurité, le véhicule a été placé à l'isolement. Un nouveau contrôle effectué le 30 juin a révélé un niveau de radioactivité repassé sous le seuil d'alerte, à la suite de la décroissance naturelle de l'élément. La remorque a ainsi pu être vidée et son contenu traité normalement.

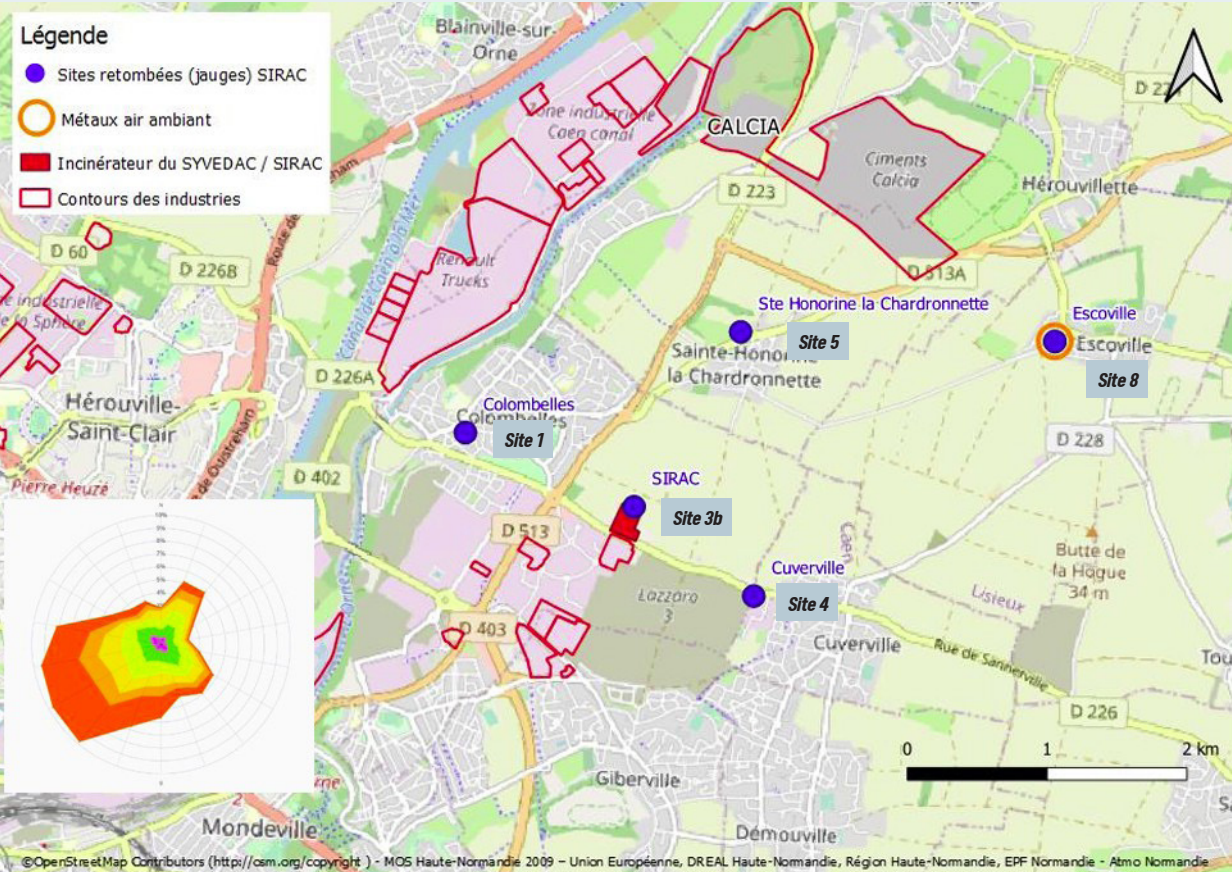
La mesure du bruit

Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, l'UVE fait l'objet d'une campagne de mesures acoustiques réalisée tous les trois ans.

Les derniers contrôles réglementaires ont été menés par l'APAVE du 12 au 16 septembre 2024, s'appuyant sur trois zones de suivi et cinq points de mesurage distincts. Les conclusions de cet audit confirment que l'UVE de Colombelles respecte rigoureusement les critères environnementaux en vigueur :

- **En limite de propriété :** Les évaluations acoustiques démontrent que les niveaux de bruit ambiant, en périodes diurne comme nocturne, restent parfaitement conformes aux valeurs limites réglementaires.
- **En zone d'urgence réglementée :** L'impact sonore de l'installation mesuré au niveau du voisinage (notamment au 23 rue Francis de Pressensé) s'avère également inférieur aux seuils maximaux autorisés par l'arrêté.

Mesures des retombées atmosphériques : points de prélèvement



La rose des vents indique la direction d'où souffle le vent (fréquence sur 3 ans à Météo France Carpiquet)

SITES	ADRESSES
Site 1	Groupe scolaire Henry Sellier, 14 460 COLOMBELLES
Site 3b	Dans l'enceinte de la SIRAC, rue Francis de Pressensé, 14 460 COLOMBELLES
Site 4	rue des Hauts Fourneaux, 14 840 CUVERVILLE
Site 5	Jardin d'un particulier à Ste-Honorine-la-Chardonnette, 14 850 HEROUVILLETTE
Site 8	14 850 ESCOVILLE



Le rapport d'Atmo Normandie est consultable sur le site Internet de l'association.

Les sous-produits de l'incinération

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) génère différents types de résidus et sous-produits, qui font l'objet d'une filière de traitement et de valorisation rigoureuse.

Cendres volantes et boues de traitement

Les cendres volantes, captées sous les chaudières et au niveau des électrofiltres, ont représenté un volume de **2 036 tonnes** en 2025 (soit 1,8 % des apports totaux de l'usine). De leur côté, les boues issues du traitement des eaux de lavage des fumées ont atteint 130 tonnes (soit 0,1 % des apports). Ces deux catégories de résidus sont acheminées et stockées en toute sécurité à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) Solicendre, située à Argences.



Les mâchefers et la valorisation des métaux

Les mâchefers constituent les résidus qui n'ont pas été consommés lors de la combustion dans les fours. Récupérés en sortie de ligne, ils sont immédiatement refroidis dans un bain d'eau, stockés dans une fosse dédiée, puis acheminés par camions vers la plateforme de tri et de traitement de la société S.M.C. à Blainville-sur-Orne. Au total, **22 979 tonnes** de mâchefers ont été produites (représentant 20,5 % des apports de l'usine). Le processus de traitement sur plateforme permet d'extraire et de valoriser les matériaux de manière circulaire :

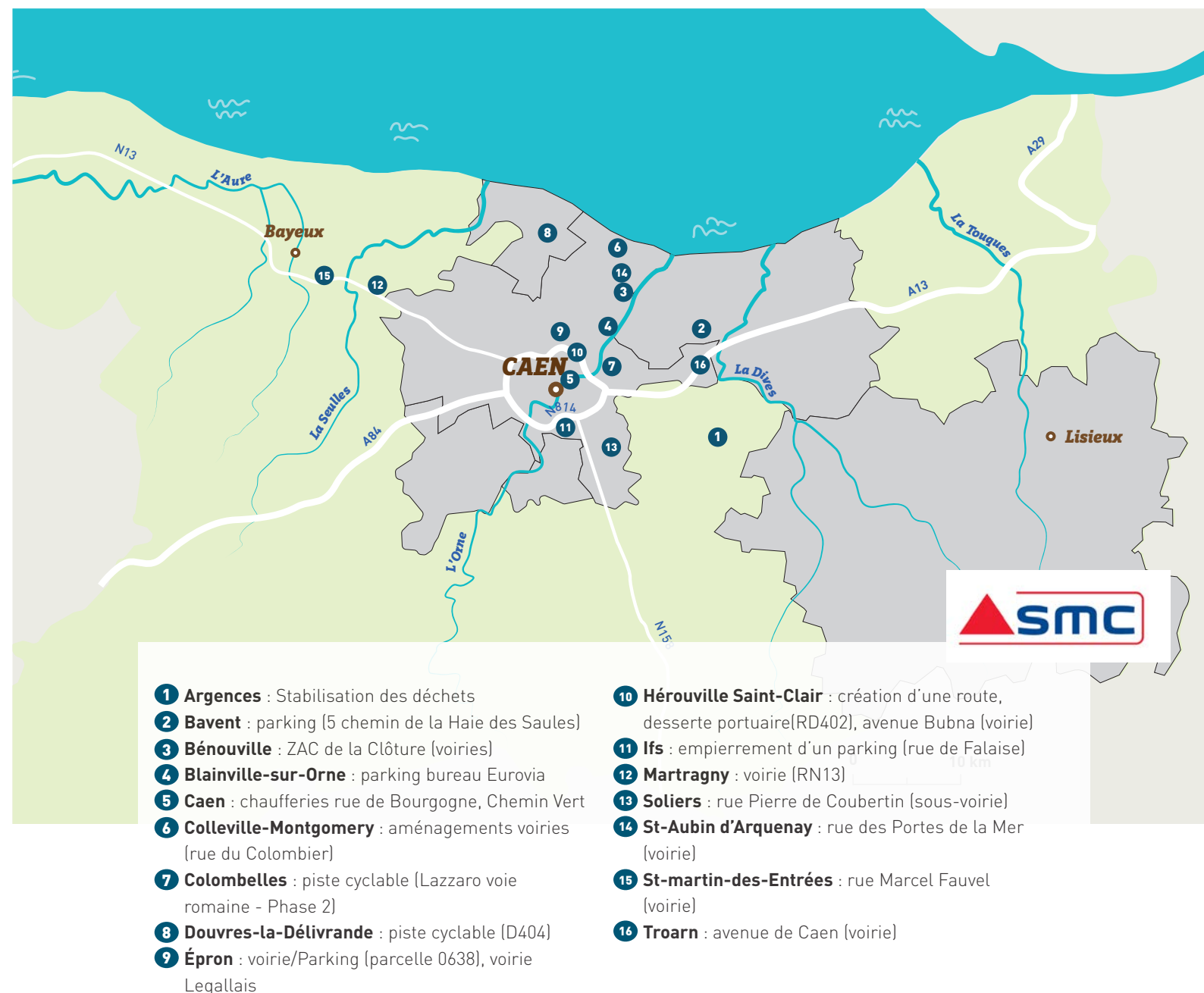
- **Recyclage des métaux** : Les opérations de déferrailage ont permis d'isoler **1 037 tonnes** de métaux ferreux (valorisés par les entreprises Prefer Nord à Fretin et Mobirec en Belgique) ainsi que 483 tonnes de métaux non ferreux comme le plomb, le zinc ou l'aluminium (orientés vers la société Mobirec). Ces matériaux réintègrent ainsi les filières de l'industrie sidérurgique et de la métallurgie.

- **Valorisation routière (Scorgrave)** : Après une phase de maturation de plusieurs mois et un contrôle strict de leur composition par un laboratoire spécialisé, les fractions minérales restantes — appelées scorgraves — sont valorisées. Pour cette période, la production s'est élevée à **20 436 tonnes** de scorgraves, employées majoritairement comme sous-couches routières pour les infrastructures en Normandie.



Valorisation matière :

mise en oeuvre du SCORGRAVE (origine Colombelles) : chantiers 2025



Extension de l'UVE : le projet se précise

Alimenté par la concertation publique menée cet été 2025, le projet d'extension de l'UVE de Colombelles se précise. Issu d'une coopération entre le Seroc et le Syvedac, ce projet permettra de valoriser 50 000 tonnes de déchets supplémentaires par an en énergie pour le réseau étendu de chaleur de Caen la mer..

Depuis sa mise en service, l'UVE traite localement les ordures ménagères résiduelles tout en produisant de l'électricité et de la chaleur. Cependant, le paysage de la gestion des déchets fait face à des bouleversements réglementaires majeurs. La loi de transition écologique impose une réduction de 50 % des volumes de déchets admis en décharge. Parallèlement, la hausse drastique de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) rend l'enfouissement financièrement pénalisant pour les collectivités.

En Normandie, le constat est sans appel : une étude menée par la Région a mis en évidence un déficit critique de capacité de traitement des déchets. C'est dans ce contexte de solidarité territoriale et de mutualisation des coûts que le Syvedac s'est associé au Seroc (syndicat couvrant l'ouest du Calvados), qui est actuellement contraint d'enfouir 100 % de ses ordures ménagères résiduelles. L'ouverture des capacités de l'UVE offre ainsi une alternative environnementale vertueuse et économiquement viable.

D'où proviendront les 50 000 tonnes de déchets ?

L'extension de l'usine permettra de détourner de l'enfouissement des flux de déchets bien ciblés, issus des territoires du Calvados :

- 16 000 tonnes/an d'ordures ménagères résiduelles en provenance directe du SEROC ;
- 20 000 tonnes/an issues des bennes d'encombrants des déchèteries des adhérents du Syvedac, jusqu'alors non valorisées ;
- 12 500 tonnes/an correspondant aux refus de tri de la nouvelle infrastructure Normantri (centre de tri régional situé à seulement 300 mètres de l'UVE, garantissant un circuit ultra-court) ;
- 1 500 tonnes/an de déchets encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du Syvedac.



La valorisation locale au service de l'autonomie énergétique

Aujourd'hui, l'UVE valorise déjà l'intégralité des ordures ménagères du Syvedac, alimentant l'équivalent de 15 000 logements sur le réseau Caen Nord et 3,6 hectares de serres maraîchères. L'ouverture de la 3^{ème} ligne permettra de valoriser des flux jusqu'ici enfouis, combinant les ordures ménagères résiduelles du Seroc et les encombrants issus des déchèteries et du porte-à-porte. En détournant ces déchets de l'enfouissement, l'usine les transformera en une ressource énergétique majeure pour l'agglomération caennaise, déclinée sous deux formes :

- **76 GWh/an de chaleur supplémentaire**, alimenté en partie par le potentiel thermique de ces encombrants, ce surplus d'énergie approvisionnera

à 100 % les futurs Réseaux de Chaleur Urbains portés par Caen la mer. Les réseaux Caen Sud-Est (Colombelles, Mondeville, Giberville, Caen rive droite) et Caen Sud (Ifs) offriront aux usagers une chaleur de proximité, protégée des fluctuations des marchés mondiaux de l'énergie.

- **18 GWh/an d'électricité** qui couvrira l'intégralité des besoins de fonctionnement de l'UVE, tandis que l'excédent sera directement réinjecté sur le réseau électrique public.

Une concertation publique pour enrichir le projet

Menée du 10 juin au 31 juillet 2025, la concertation préalable a permis d'associer les habitants, les élus et les acteurs locaux à la définition du projet. Le bilan affiche une centaine d'échanges directs lors des permanences, plus de 50 participants aux réunions et ateliers thématiques, ainsi que plusieurs contributions en ligne. La qualité de ces retours alimente directement les études de conception du projet.

Les garanties pour le territoire

Pour rassurer les populations et assurer une intégration locale exemplaire, le SYVEDAC et le SEROC ont acté des engagements fermes :

- **Pas d'extension géographique** : implantation sur le site actuel, sans aucun foncier supplémentaire ;
- **Zéro impact fiscal** : investissement partagé et supporté au prorata des tonnages apportés ;
- **Trafic routier maîtrisé** : seulement une douzaine de camions en plus par jour, avec des circuits évitant les centres-bourgs ;
- **Technologie de pointe** : traitement des fumées très performant, sobre en eau.

Calendrier : mise en service à l'horizon 2030

- **Dès 2026** : lancement des études détaillées (dont le suivi faune-flore) et dépôts des demandes d'autorisations environnementales
- **De 2028 à 2029** : phase opérationnelle des travaux de construction sur le site de Colombelles
- **En 2030** : période d'essais industriels et mise en service de la 3^{ème} ligne.

À plus long terme, cette extension assurera une transition essentielle à l'horizon 2040 en prenant le relais lors de la rénovation des 2 lignes actuelles. Le dialogue avec les riverains restera continu tout au long de ces étapes grâce à une commission de suivi dédiée.

Un projet en phase avec les objectifs régionaux

L'extension de l'UVE s'inscrit directement dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui fixe les orientations de la gestion des déchets en Normandie.

Face au déficit régional des capacités de traitement, la Région encourage fortement la valorisation énergétique des déchets résiduels. La mutualisation engagée par le Syvedac pour accueillir les ordures ménagères du Seroc, afin d'alimenter l'extension du réseau de chaleur urbain de Caen la mer, répond précisément à cette stratégie.

Ce projet est soutenu financièrement par la Région Normandie.



RÉGION
NORMANDIE



Portes ouvertes de l'UVE : un franc succès en 2025

Le 27 septembre 2025, l'Unité de Valorisation Énergétique a ouvert ses portes à près de 500 visiteurs. Au-delà de la découverte d'un outil industriel de pointe, cette journée d'échanges et de pédagogie a permis de renforcer le dialogue avec les habitants, au cœur des enjeux d'avenir et de transparence du territoire.

Rendez-vous annuel depuis la fête du cinquantenaire de l'UVE en 2023, cette journée «portes ouvertes» a de nouveau rencontré un franc succès. Plus de 470 visiteurs sont venus découvrir le fonctionnement de l'UVE. Dans un contexte marqué par le lancement de la concertation sur le projet de la 3^{ème} ligne de four, cette édition 2025 a constitué un moment privilégié d'échange direct, de pédagogie et de transparence entre les équipes du syndicat, l'exploitant et les habitants du territoire.

Découvrir, comprendre et expérimenter

Le parcours de visite guidée a permis au public de plonger dans les coulisses du process : de l'impressionnante fosse de réception des déchets jusqu'au traitement rigoureux des fumées et à la conduite en salle de contrôle.

Des visites des serres maraîchères et de la plateforme de traitement des mâchefers

ont également été organisées le matin afin de donner une compréhension élargie du traitement des ordures ménagères et de ses résidus.

Au-delà de la découverte technique, la journée s'est voulue ludique et engagée grâce à de nombreux ateliers interactifs animés par le syndicat et ses partenaires :

- **Sensibilisation au tri et au compostage** : des démonstrations concrètes sur table de tri et des initiations aux bonnes pratiques du compostage de proximité pour réduire la part des déchets résiduels ;

- **Animations thématiques** : la présence d'un camion de collecte pour expliquer le travail des ripeurs, ainsi qu'une structure d'escalade installée pour l'occasion, faisant rimer environnement avec convivialité.



Financement du service public



Budget 2025

Le SYVEDAC accomplit sa mission de service public avec un souci constant de rigueur budgétaire, afin de garantir le coût le plus juste pour les habitants. En maîtrisant ses charges, le syndicat maintient au plus bas les contributions des collectivités adhérentes qui lui ont délégué la compétence du traitement des déchets.

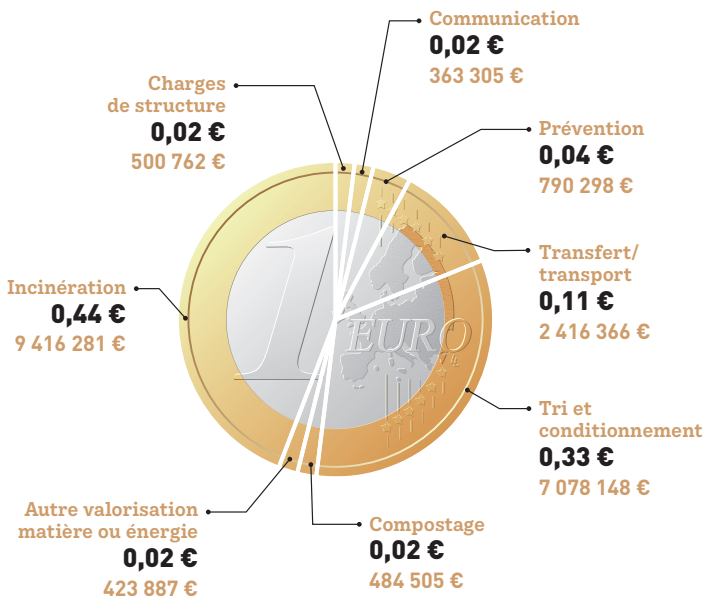
Pour y parvenir, le SYVEDAC optimise ses dépenses et développe ses recettes, sans jamais compromettre la qualité du service ni ses ambitions environnementales portées par le PLDPMA. Cette gestion rigoureuse repose notamment sur un suivi strict de nos marchés publics, mais aussi sur l'engagement citoyen. En effet, chaque déchet correctement trié évite des surcoûts de traitement et peut même générer des recettes grâce à la revente des matériaux et aux soutiens associés.

Enfin, les excédents de fonctionnement ainsi dégagés permettent de financer les grands projets du syndicat (quai de transfert, 3ème

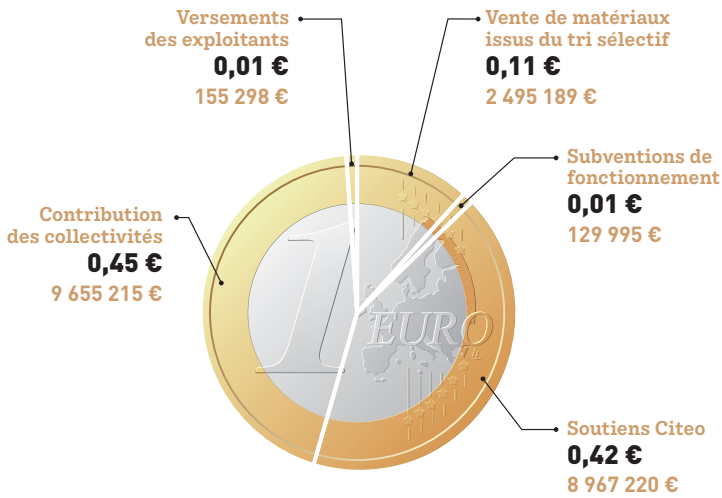
ligne de l'UVE) par autofinancement plutôt que par l'emprunt. Ces investissements d'envergure permettent au Syvedac de moderniser son outil industriel tout en maintenant une gestion financière prudente et responsable.

Cette réussite collective n'est possible que si les efforts de gestion du syndicat continuent d'être soutenus par les éco-gestes des habitants au quotidien.

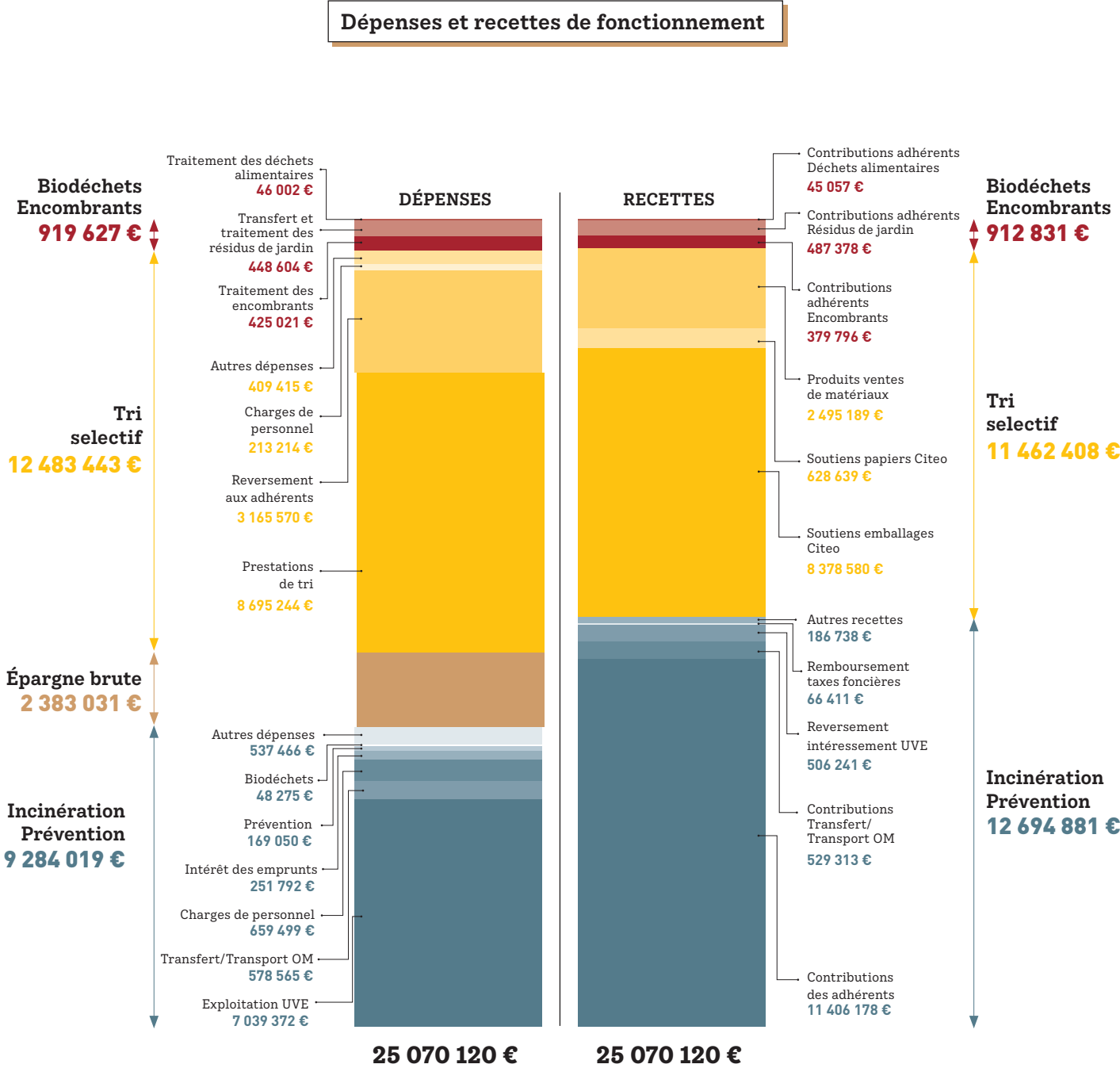
Répartition des dépenses du Syvedac en 2025, sur la base de 1 €



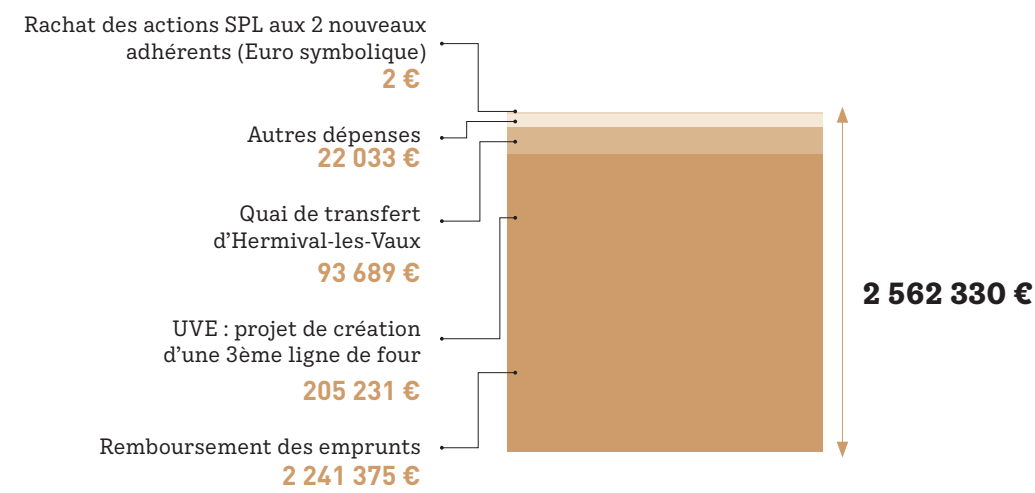
Répartition des recettes du Syvedac en 2025, sur la base de 1 €



Le compte financier unique 2025

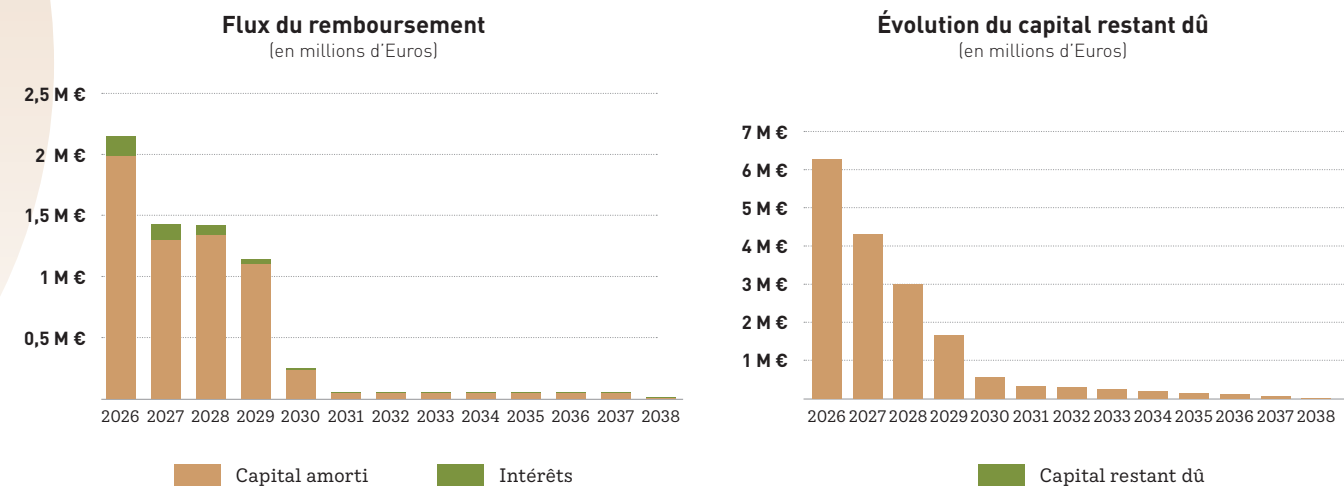


Dépenses d'investissement



Le Syvedac a perçu 137 432 € de subventions au titre de ses recettes d'investissement (qui provient de l'excédent de fonctionnement capitalisé).

Encours de la dette

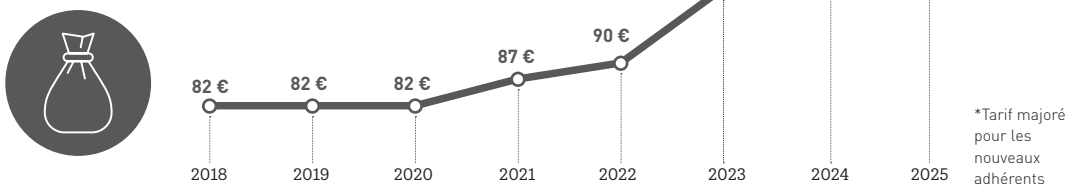


Une structure financière saine au service des investissements futurs

L'analyse de l'encours de la dette montre que les emprunts historiques du Syvedac touchent à leur fin. Cette situation financière particulièrement saine libère de réelles marges de manœuvre, permettant au syndicat de mobiliser plus facilement son autofinancement pour ses projets actuels. De plus, ce faible niveau d'endettement redonne au Syvedac une forte capacité d'emprunt pour l'avenir ; un atout stratégique indispensable pour aborder sereinement le financement des futurs grands projets du territoire, à commencer par celui de la 3^{ème} ligne de l'Unité de Valorisation Énergétique et le quai de transfert d'Hermival-les-Vaux.

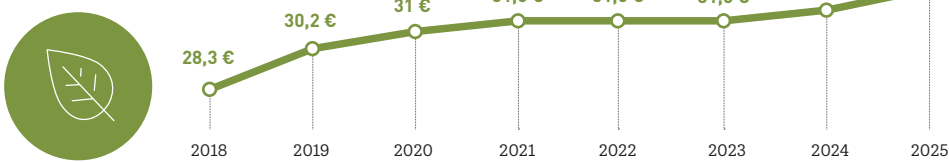
Evolution des contributions des adhérents par filière, entre 2018 et 2025, en € HT par tonne

Ordures ménagères Prévention



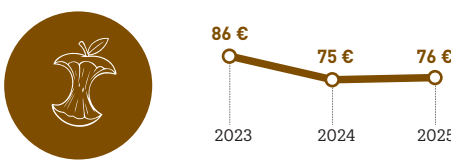
La contribution pour la filière des ordures ménagères affiche une progression contenue à 108 € par tonne en 2025 (auxquels s'ajoutent 0,53 € par tonne pour le transfert et le transport pour les collectivités concernées). Cette évolution intègre la hausse de 1 € de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui atteint désormais 15 € par tonne. Par ailleurs, l'exercice 2025 marque l'application d'un tarif majoré à 118 € par tonne pour les nouvelles collectivités adhérentes, une mesure transitoire prévue pour une durée de 5 ans afin d'équilibrer leur intégration au sein du Syvedac.

Résidus de jardin



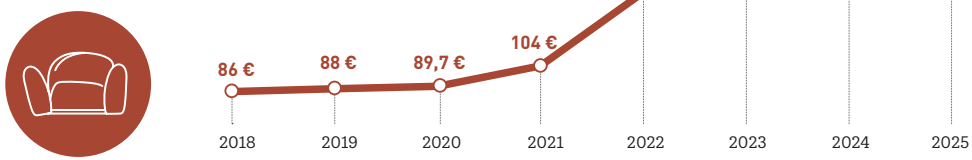
La contribution pour la filière des résidus de jardin progresse modérément pour s'établir à 33 € par tonne en 2025. Pour rappel, ce coût concerne exclusivement les volumes collectés en porte-à-porte, les apports en déchèterie ne relevant pas du Syvedac. Malgré cette stabilité du coût de traitement, la promotion des pratiques alternatives de gestion à domicile, comme le mulching ou le compostage, reste essentielle afin de limiter la production de ces déchets à la source.

Déchets alimentaires



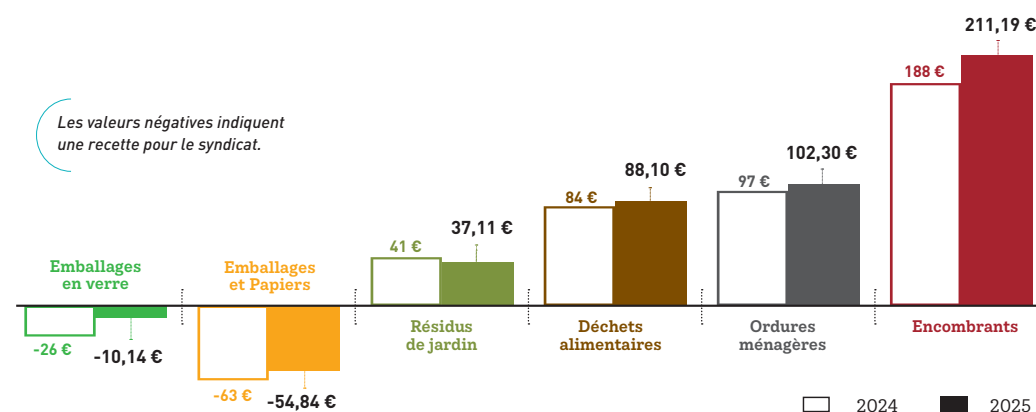
La contribution pour la filière des déchets alimentaires se stabilise à 76 € par tonne en 2025, maintenant un niveau inférieur à son coût de lancement en 2023. Cette maîtrise des coûts accompagne le déploiement progressif des bornes d'apport volontaire sur le territoire, une solution essentielle pour offrir une alternative de tri performante aux habitants ne disposant pas de solution de compostage de proximité.

Encombrants



La filière des encombrants reste la plus coûteuse pour le syndicat car ils sont enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Cauvicourt. La hausse de la contribution permet notamment d'absorber la hausse de la TGAP qui passe de 58 € par tonne en 2024 à 65 € par tonne en 2025. Cette trajectoire confirme la nécessité de renforcer le réemploi et de poursuivre le déploiement des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) en déchèterie.

Coût 2025 du traitement par filière, en € HT par tonne



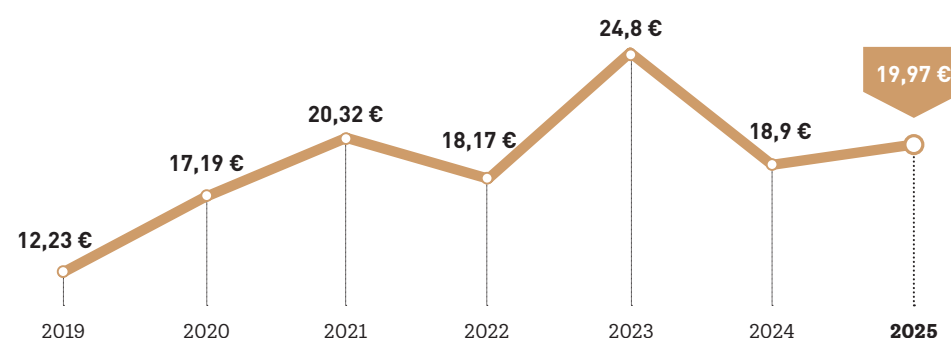
Évolution des coûts par filière : le tri comme levier de maîtrise budgétaire

En 2025, la gestion budgétaire du syndicat a dû composer avec la fluctuation des marchés mondiaux, une contrainte atténuée par la mobilisation des habitants en faveur du tri. En effet, l'année a été marquée par une chute de 25 % des prix de reprise des matériaux, entraînant un recul de 20 % de nos recettes de vente (soit -550 000 € par rapport à 2024) qui explique des gains à la tonne moins importants sur le verre et les emballages-papiers. Cette baisse a été partiellement amortie par une hausse de 14 % des tonnages d'emballages et papiers triés (+ 3000 tonnes).

Face à un marché de reprise fluctuant et à l'augmentation parallèle des coûts de traitement des déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants), **le réflexe du tri s'impose plus que jamais comme notre meilleur levier collectif pour maîtriser les dépenses du syndicat.**

Vente de matériaux (issus des emballages et papiers) : 2 334 624 € en 2025, contre 2 900 000 € en 2024.

Évolution du coût moyen HT du traitement par habitant depuis 2019



Un coût par habitant maîtrisé malgré des contraintes fiscales et économiques

En 2025, le coût du traitement s'établit à 19,97 € par habitant, affichant une progression modérée après le net recul enregistré l'année précédente. Cette évolution s'explique par la baisse des cours de reprise des matériaux, qui a contracté nos recettes, conjuguée à l'augmentation continue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Malgré ces contraintes extérieures, **le Syvedac maintient le coût du service public à un niveau stable et maîtrisé sur la durée**, confirmant l'efficacité de sa gestion budgétaire.

PARTIE 5

Annexe

Population 2025 du SYVEDAC par commune et groupement adhérent page 58

Ordres du jour des Comités syndicaux en 2025 et décisions prises par le Président page 60

Quantités des déchets traités par le Syvedac en tonnes par groupement page 62

Synoptique page 64

Principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous contrat page 66

Population 2025 du SYVEDAC par commune et groupement adhérent

252 communes - 480 033 habitants

Communauté urbaine Caen la mer

277 248 hab. • 48 communes

Authie • 1 691
Bénouville • 2 001
Biéville-Beuville • 3 855
Blainville-sur-Orne • 5 991
Bourguébus • 2 561
Bretteville-sur-Odon • 4 392
Caen • 108 398
Cairon • 2 044
Cambes-en-Plaine • 1 804
Carpiquet • 3 266
Castelet • 1 829
Castine-en-Plaine • 1 758
Colleville-Montgomery • 2 529
Colombelles • 7 015
Cormelles-le-Royal • 5 273
Cuverville • 2 273
Démouville • 3 017
Epron • 1 883
Eterville • 1 567
Fleury-sur-Orne • 5 622
Fresne-Camilly (Le) • 951
Giberville • 4 956
Grentheville • 1 005
Hermanville-sur-Mer • 3 263
Hérouville-St-Clair • 22 473
Ifs • 11 868
Lion-sur-Mer • 2 510
Louvigny • 2 627
Mathieu • 2 339
Mondeville • 10 286
Mouen • 1 779
Quistreham • 9 261
Périers-sur-le-Dan • 581
Rosel • 643
Rots • 2 541
Saint-André-sur-Orne • 1 727
Saint-Aubin-d'Arquenay • 1 119
Saint-Contest • 2 459
St-Germain-la-Blanche-Herbe • 2 493
Saint-Manvieu-Norrey • 2 141
Sannerville • 1 884
Soliers • 2 190
Thaon • 1 851
Thue et Mue • 6 189
Tourville-sur-Odon • 1 140
Troarn • 3 442
Version • 3 927
Villons-les-buissons • 834

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

31 566 hab. • 39 communes

Amfreville • 1 373
Angerville • 191
Auberville • 607

Bavent • 1 912
Basseneville • 249
Beaufour-Druval • 444
Beuvron-en-Auge • 201
Bréville-les-Monts • 651
Brucourt • 128
Cabourg • 3 654
Cresseveuille • 255
Cricqueville en Auge • 184
Dives-sur-Mer • 5 129
Douville en Auge • 221
Dozulé • 2 279
Escoville • 851
Gerrots • 51
Gonneville-en-Auge • 392
Gonneville-sur-Mer • 652
Goustranville • 327
Grangues • 289
Hérouvillette • 1 353
Heuland • 137
Hotot-en-Auge • 291
Houlgate • 1 657
Merville-Franceville • 2 222
Periers en Auge • 121
Petiville • 559
Putot en Auge • 311
Ranville • 2 055
Rumesnil • 88
Saint Jouin • 280
Saint Léger Dubosq • 239
Saint Samson • 313
Sallenelles • 290
Saint-Vaast-en-Auge • 115
Touffréville • 391
Varaville • 1 028
Victot-Pontfol • 80

Communauté de communes Cœur de Nacre

24 161 hab. • 12 communes

Anisy • 796
Basly • 1 043
Bernières-sur-Mer • 2 446
Colomby-Anguerny • 1 356
Courseulles-sur-Mer • 4 202
Cresserons • 1 078
Douvres-la-Délivrande • 5 123
Langrune-sur-Mer • 1 893
Luc-sur-Mer • 3 295
Plumetot • 203
Reviers • 601
St-Aubin-sur-Mer • 2 125

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

17 718 hab. • 19 communes

Amayé-sur-Orne • 1 070
Avenay • 561
Baron-sur-Odon • 1 104

Bougy • 381
Esquay-Notre-Dame • 1 447
Evrecy • 2 052
Feuquerolles-Bully • 1 512
Fontaine-Etoupefour • 2 812
Gavrus • 623
Grainville-sur-Odon • 1 078
La Caine • 160
Maizet • 364
Maltot • 1 044
Mondrainville • 584
Montigny • 90
Préaux-Bocage • 113
Ste-Honorine-du-Fay • 1 333
Vacognes-Neuilly • 680
Vieux • 710

Smictom de la Bruyère

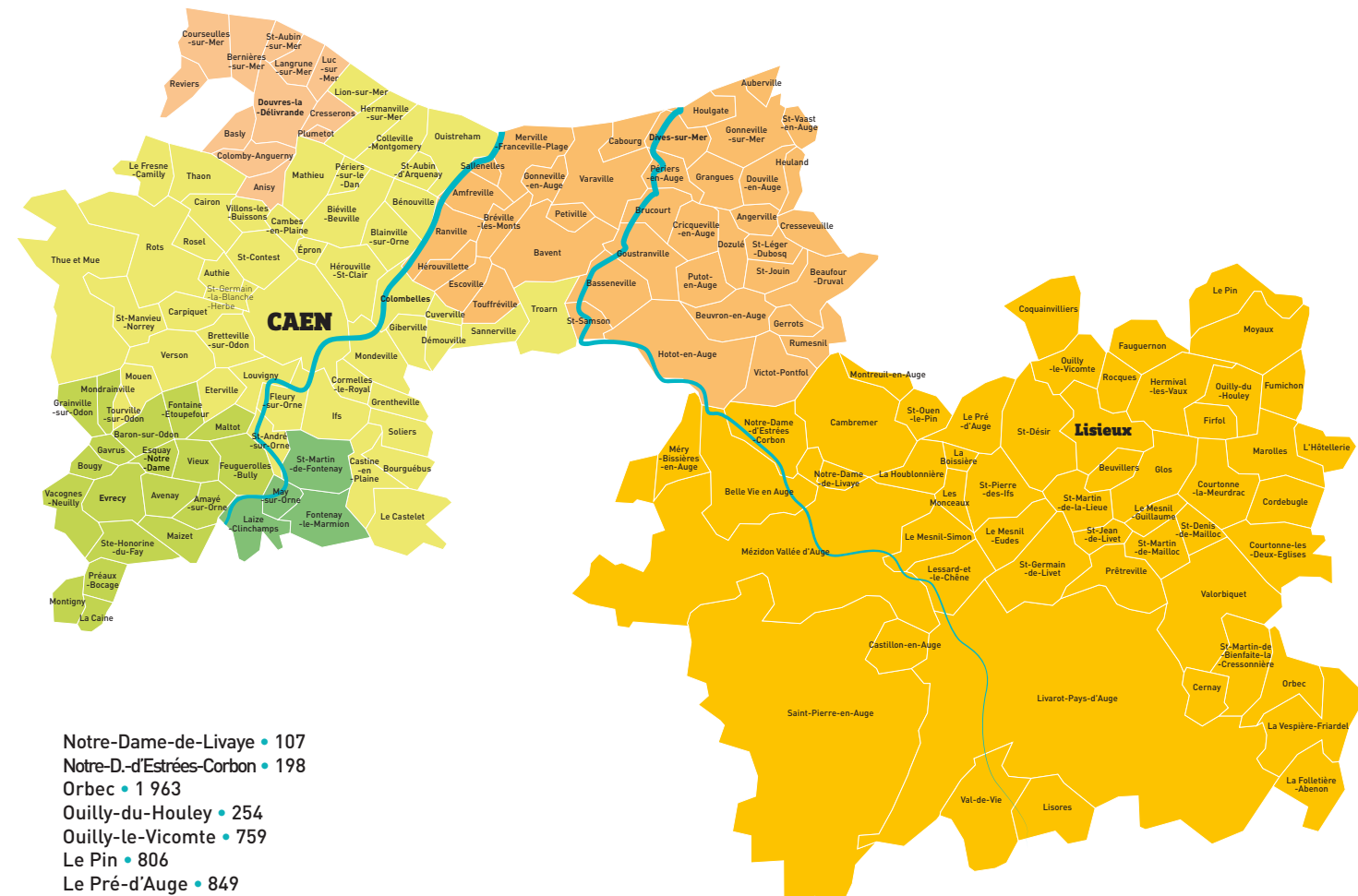
8 718 hab. • 4 communes

Fontenay-le-Marmion • 2 040
Laize-Clinchamps • 2 150
May-sur-Orne • 2 017
St-Martin-de-Fontenay • 2 511

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

72 683 hab. • 53 communes

Belle Vie en Auge • 545
Beuvillers • 1 301
La Boissière • 188
Cambremer • 1 307
Castillon-en-Auge • 164
Cernay • 138
Coquainvilliers • 844
Cordebugle • 163
Courtonne-la-Meudrac • 684
Courtonne-les-Deux-Églises • 629
Fauguernon • 228
Firfol • 367
La Folletière-Abenon • 140
Fumichon • 268
Glos • 924
Hermival-les-Vaux • 860
L'Hôtellerie • 318
La Houblonnière • 325
Lessard-et-le-Chêne • 155
Lisieux • 19 540
Lisores • 259
Livarot-Pays-d'Auge • 6 183
Marolles • 737
Méry-Bissières-en-Auge • 1 082
Le Mesnil-Eudes • 250
Le Mesnil-Guillaume • 558
Le Mesnil-Simon • 157
Méziidon Vallée d'Auge • 9 678
Les Monceaux • 211
Montreuil-en-Auge • 65
Moyaux • 1 369



Notre-Dame-de-Livaye • 107
Notre-D.-d'Estrées-Corbon • 198
Orbec • 1 963
Ouilly-du-Houley • 254
Ouilly-le-Vicomte • 759
Le Pin • 806
Le Pré-d'Auge • 849
Prêteville • 390
Rocques • 286
St-Denis-de-Mailloc • 301
Saint-Désir • 1 772
St-Germain-de-Livet • 698
St-Jean-de-Livet • 238
St-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière • 530
St-Martin-de-la-Lieue • 767
St-Martin-de-Mailloc • 999
St-Ouen-le-Pin • 256
St-Pierre-des-Ifs • 453
St-Pierre-en-Auge • 7 265
Val-de-Vie • 509
Valorbiquet • 2 465
La Vespière-Friardel • 1 181

Communauté de communes du Pays de Falaise

27 374 hab. • 58 communes

Aubigny • 299
Barou-en-Auge • 64
Beaumais • 167
Bernières-d'Ailly • 212
Bonnoeil • 123
Bons-Tassilly • 392
Cordey • 153
Courcy • 137
Crocq • 287
Damblainville • 231
Epaney • 495
Eraines • 286
Ernes • 323
Falaise • 7 744
Fontaine-le-Pin • 340
Fourches • 217
Fourneaux-le-Val • 154
Fresné-la-Mère • 572
Jort • 303
La Hoguette • 664
Le Détrôit • 92
Le-Marais-la-Chapelle • 95

Le Mesnil-Villement • 284
Leffard • 209
Les Isles-Bardel • 71
Les Loges-Saulces • 160
Les Moutiers-en-Auge • 129
Louvagny • 59
Maizières • 428
Martigny-sur-l'Ante • 322
Morteaux-Couliboeuf • 607
Noron-l'Abbaye • 317
Olendon • 186
Ouilly-le-Tesson • 561
Perrières • 341
Pertheville-Ners • 236
Pierrefitte-en-Cinglais • 237
Pierrepont • 84
Pont-d'Ouilly • 99
Potigny • 2 076
Rapilly • 46
Rouvres • 222
Saint-Germain-Langot • 352
Saint-Martin-de-Mieux • 391
Saint-Pierre-du-Bû • 442
Saint-Pierre-Canivet • 461
Sassy • 212
Soulangy • 250
Soumont-Saint-Quentin • 635
Tréprel • 109
Ussy • 845
Vendeuvre • 802
Versainville • 508
Vicques • 69
Vignats • 285
Villers-Canivet • 725
Villy-lez-Falaise • 269

Communauté de communes Val ès dunes

20 565 hab. • 19 communes

Argences • 3 940
Banneville-la-Campagne • 188
Bellengreville • 1 474
Cagny • 2 075
Canteloup • 189
Cesny-aux-Vignes • 419
Cléville • 391
Condé-sur-Ifs • 447
Emiéville • 626
Frénouville • 2 022
Janville • 385
Moult-Chicheboville • 3 404
Ouézy • 232
Valambray • 1 672
Saint-Pair • 245
Saint-Pierre-de-Jonquet • 291
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger • 227
Vimont • 884
Saint-Sylvain • 1 454

Source INSEE
Population municipale 2025

Ordres du jour des Comités syndicaux en 2025 et décisions prises par le Président

Comité syndical du mardi 18 mars 2025

- 1 • Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 • Composition du Syndicat - Désignation de nouveaux délégués pour la Communauté Urbaine de Caen la mer, le SMICTOM de la Bruyère, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et les Communautés de Communes Pays de Falaise et Val ès Dunes - Installation.
- 3 • Approbation du procès-verbal de séance du 3 décembre 2024
- 4 • Composition du Bureau - Modification du nombre de membres pour permettre la représentation des Communautés de Communes Pays de Falaise et Val ès Dunes.
- 5 • Composition du Bureau - Election des membres du Bureau pour représenter les Communautés de Communes Pays de Falaise et Val ès Dunes.
- 6 • Décision n°2025/1 - TOHU BOHU et FOUTU QUART D'HEURE - Représentation de spectacles créés pour le SYVEDAC sur la réduction des déchets.
- 7 • Décision n°2025/2 - Accompagnement à la pratique du compostage partagé.
- 8 • Décision n°2025/3 - Assurance « Responsabilité et risques annexes » et « Protection juridique des personnes physiques ».
- 9 • Décision n°2025/4 - REACTIF Consultants - Logiciel Défi Zéro Déchet.
- 10 • Décision n°2025/5 - MEDEAS Avocats - Convention d'honoraires pour assurer la défense des intérêts du SYVEDAC dans le cadre du recours engagé par la société SODIBO, à l'encontre du permis de construire du quai de transfert d'Hermival-les-Vaux.
- 11 • Décision n°2025/6 - Diagnostic déchets en entreprises.
- 12 • Ressources humaines - Recrutement et mise à jour du tableau des emplois.
- 13 • Opération 3ème ligne de l'UVE - Approbation du programme technique - Lancement de la concertation préalable - Demande d'aides financières - Procédure de mise en concurrence avec négociation.
- 14 • Opération 3ème ligne de l'UVE - Convention de coopération public-public avec le SEROC - Avenant n°1.
- 15 • CITEO - Nouveau contrat type pour les emballages ménagers et papiers graphiques 2025-2029 - Autorisation de signature.

Comité syndical du mardi 8 juillet 2025

- 1 • Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 • Composition du Syndicat - Désignation d'un délégué titulaire pour la Communauté Agglomération Lisieux Normandie - Installation.
- 3 • Approbation du procès-verbal de séance du 18 mars 2025
- 4 • Décision n°2025/07 - LA POSTE - Affranchissement, collecte et remise du courrier.
- 5 • Décision n°2025/08 - SAFER - Convention de mise à disposition - Avenant n°1 pour la phase 2 des serres maraichères.
- 6 • Décision n°2025/09 - LURONIUM - Etude trames écologiques, faune-flore, habitats, zones humides, avec analyse des impacts environnementaux du projet et mesures conseillées selon typologie ERC.
- 7 • Décision n°2025/10 - ADX - Groupe Hyperion - Scan 3D de l'UVE du SYVEDAC située à Colombelles.
- 8 • Composition du Syndicat au 1er janvier 2026 - Adhésion de la communauté de communes Cingal Suisse Normandie au SYVEDAC.
- 9 • Révision des statuts du SYVEDAC à compter du prochain mandat 2026.
- 10 • Modification de la documentation sociale de la SPL NORMANTRI.
- 11 • Finances - Exercice 2024 - Compte financier unique.
- 12 • Finances - Exercice 2024 - Affectation du résultat.
- 13 • Finances - Exercice 2025 - Budget supplémentaire.
- 14 • Finances - Exercice 2025 - Budget supplémentaire - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.
- 15 • Bail emphytéotique avec le serriste ABC14 - Avenant n°2 dans le cadre de la phase 2 des serres.
- 16 • Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois.
- 17 • PLPDMA 2024/2030 - Appel à projet auprès des groupements adhérents et communes du territoire pour la réduction des déchets.
- 18 • COOP 5 POUR CENT - Attribution d'un soutien financier au titre de la réduction des déchets dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté Eco-maison.
- 19 • ADEME - Convention de financement pour la gestion collective de proximité des biodéchets (compostage partagé) - Avenant n°2.
- 20 • ADEME - Projets de Recherche et Développement - Partenariat du SYVEDAC pour la candidature de l'Université de Caen Normandie pour Mobiliser la Distance PSYchologique et l'agentivité pour favoriser l'adoption du Tri à la source des biodéchets - Conception et test d'un nouvel outil d'accompagnement.
- 21 • Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles - Délégation de Service Public - Rapport annuel SIRAC - Année 2024 - Communication.
- 22 • Rapport annuel 2024 du SYVEDAC sur le prix et la qualité.

Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

- 1 • Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 • Approbation des procès-verbaux des 17 juin et 8 juillet 2025
- 3 • Décision n°2025/11 - Etude de caractérisation, de sensibilisation et création de supports de communication pour améliorer la qualité du tri et la composition des déchets et assimilés - Lots 1 à 4.
- 4 • Mise à disposition de biens et d'équipements entre PAYS DE FALAISE et le SYVEDAC, et entre VAL ES DUNES et le SYVEDAC pour permettre l'exercice des missions par le maitre composteur recruté par le SYVEDAC.
- 5 • Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois - Création d'un poste d'attaché pour les missions de Direction adjointe.
- 6 • Rapport annuel 2024 - SPL NORMANTRI
- 7 • Rapport annuel 2025 du SYVEDAC en matière de développement durable
- 8 • Finances - exercice 2025 - Décisions modificative n°1 - Autorisation de programme « quai de transfert » et crédits de paiement.
- 9 • Finances - Exercice 2025 - Décision modificative n°1.
- 10 • Finances - Exercice 2026 - Débat d'Orientations Budgétaires.
- 11 • Contrat de fourniture de chaleur aux serres - Phase 2 entre ABC14, SIRAC et SYVEDAC - Autorisation du Président de signer.
- 12 • Convention de coopération entre le SMICTOM de la Bruyère et le SYVEDAC pour le broyage et le compostage des déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC- Avenant n°2 pour augmenter le tonnage maximum annuel traité.
- 13 • Cession de foncier par la communauté d'agglomération Lisieux Normandie au SYVEDAC pour la construction d'un quai de transfert des déchets à Hermival-les-Vaux.
- 14 • Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et le SYVEDAC pour l'élargissement du chemin de Beaufilets en vue de la création du quai de transfert de déchets à Hermival-les-Vaux.
- 15 • PLPDMA 2024/2030 - Lauréats de l'appel à projet 2025 lancé auprès des groupements adhérents et communes du territoire pour la réduction des déchets.
- 16 • CITEO - Appel à projets Collecte 2025 « Accompagner les collectivités porteuses d'un projet d'optimisation de leur dispositif de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » - Candidature du SYVEDAC en partenariat avec ses groupements adhérents.

Comité syndical du mardi 2 décembre 2025

- 1 • Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 • Composition du Syndicat - Désignation de deux nouveaux délégués titulaires pour la Communauté Urbaine Caen la mer - Installation.
- 3 • Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025
- 4 • Décision n°2025/12 - ENEDIS - Convention de servitudes.
- 5 • Décision n°2025/13 - Travaux de construction d'un quai de transfert des déchets à Hermival-les-Vaux - lots 1 à 5.
- 6 • Approbation du recours au vote électronique pour l'élection du Président, des Vice-présidents et autres membres du Bureau.
- 7 • Ressources humaines - Mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- 8 • Finances - Exercice 2025 - Décision modificative n°2.
- 9 • Finances - Délégation au Président des pouvoirs pour signer le contrat de prêt Livret A auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) pour financer l'opération de construction d'une 3ème ligne à l'UVE.
- 10 • Finances - Exercice 2026 - Budget Primitif et détermination des contributions des groupements membres.
- 11 • Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Autorisations de programme et Crédits de paiement.
- 12 • SPL NORMANTRI - Cessions d'actions au SYVEDAC (LISIEUX-NORMANDIE, VAL ES DUNES, SMICTOM DE LA BRUYERE, CINGAL SUISSE NORMANDE).
- 13 • Contrat de fourniture de chaleur aux serres - Phase 1 - entre ABC14, SIRAC et SYVEDAC - Avenant n°1.
- 14 • SPL NORMANTRI - Marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication - Avenant n°1 à la suite de l'adhésion au SYVEDAC de PAYS DE FALAISE, VAL ES DUNES, SMICTOM DE LA BRUYERE et CINGAL SUISSE NORMANDE.
- 15 • PLPDMA 2024/2030 - Nouveaux lauréats de l'appel à projet 2025 relancé auprès des groupements adhérents et communes du territoire pour la réduction des déchets.
- 16 • Conventions avec CŒUR DE NACRE pour la mise à disposition de kits événementiel pour la sensibilisation et le tri des déchets - Autorisation de signer.
- 17 • Convention de partenariat avec la ville de Roubaix à la suite de l'acquisition de la plateforme « zéro déchet » élaborée par la commune de Roubaix.

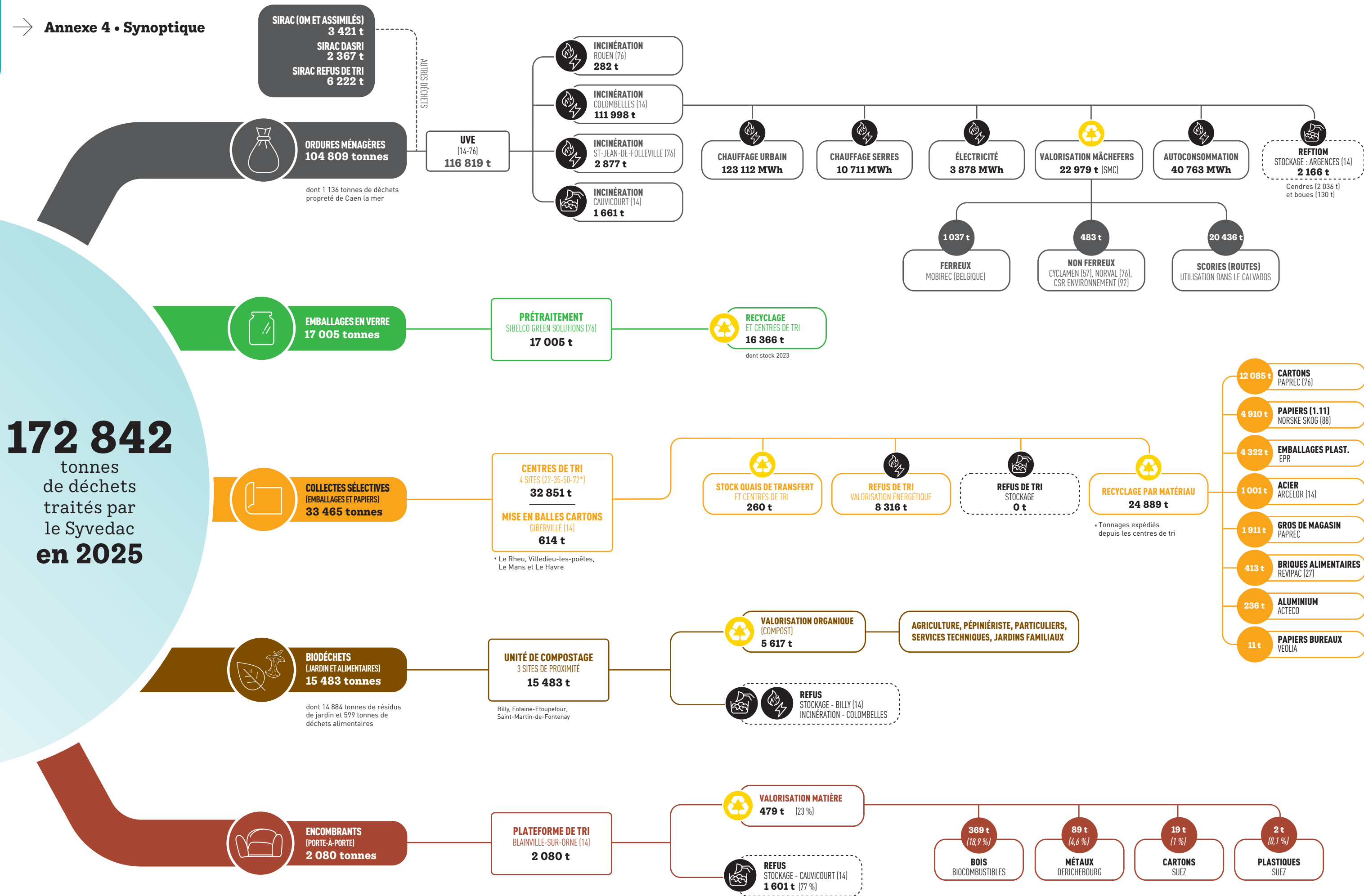
Quantités des déchets traités par le Syvedac en tonnes par groupement

										
Ordures ménagères	2025	62 364*	10 282	5 089	1 892	934	15 569	5 838	2 842	104 809
	Chiffre 2024	62 626	10 797	5 166	1 928	939	16 282	6 030	3 414	107 182
	Évolution (%)	-0,4	-4,6	-1,5	-1,9	-0,5	-4,4	-3,2	-16,8	7,2
Emballages	2025	20 535	2 336	2 371	1 175	599	3 379	960	1 497	32 851
	Chiffre 2024	20 541	2 200	2 409	1 154	578	3 114	941	1 152	29 996
	Évolution (%)	0	6,2	-1,6	1,8	3,5	8,5	2	30	10
Verre	2025	8 624	1 850	1 408	658	253	2 493	957	761	17 005
	Chiffre 2024	8 749	1 861	1 479	673	292	2 507	967	740	15 560
	Évolution (%)	-1,4	-0,6	-4,8	-2,3	-13,2	-0,5	-1,1	2,8	9
Déchets alimentaires	2025	377	43						179	599
	Chiffre 2024	236								236
	Évolution (%)	59,4								153,8
Résidus de jardin	2025	14 285	314					285		14 884
	Chiffre 2024	16 183	379					353		16 563
	Évolution (%)	-11,7	-17,3					-19,2		-10,1
Encombrants	2025	2 080								2 080
	Chiffre 2024	2 148								2 184
	Évolution (%)	-3,1								-3,1
Cartons des déchèteries	2025				113					113
	Chiffre 2024				114					114
	Évolution (%)				-0,9					-0,9
Cartons des pros	2025	490								490
	Chiffre 2024	262								262
	Évolution (%)	86,8								86,8
Papiers des administrations	2025	11								11
	Chiffre 2024	12								12
	Évolution (%)	-13,1								-13,1
Déchets transitant par le Syvedac	2025	108 766	14 825	8 868	3 837	1 786	21 441	8 041	5 278	172 842
	Chiffre 2024	110 757	15 238	9 054	3 869	1 809	21 903	8 292	5 306	172 107
	Évolution (%)	-1,8	-2,7	-2,1	-0,8	-1,3	-2,1	-3	-0,5	-2

* dont 1 136 tonnes de déchets provenant du service propreté publique de Caen la mer, soit un total de 172 842 tonnes de déchets traités par le Syvedac.

Quantités des déchets traités par le Syvedac en kg par habitant

										
Ordures ménagères	2025	220,8	325,7	210,6	106,8	107,1	214,2	213,3	138,2	218,3
	Chiffre 2024	224,4	343,9	215,7	110,2	108,3	223,6	219,9	181,1	227,8
	Évolution (%)	-1,6	-5,3	-2,3	-3,2	-1,1	-4,2	-3	-23,7	-4,2
Emballages	2025	74,1	74	98,1	66,3	68,7	46,5	35,1	72,8	68,4
	Chiffre 2024	74,8	70,1	100,6	66	66,7	42,8	34,3	61,1	69,9
	Évolution (%)	-1	5,6	-2,4	0,5	2,9	8,7	2,2	19,1	-2,1
Verre	2025	31,1	58,6	58,3	37,1	29,1	34,3	35	37	35,4
	Chiffre 2024	31,9	59,3	61,7	38,5	33,7	34,4	35,3	39,3	36,3
	Évolution (%)	-2,3	-1,1	-5,6	-3,5	-13,6	-0,4	-0,9	-5,8	-2,3
Déchets alimentaires	2025	1,4	1,4						8,7	1,2
	Chiffre 2024	0,9								0,6
	Évolution (%)	57,9								126,4
Résidus de jardin	2025	51,5	9,9					10,4		31
	Chiffre 2024	58,9	12,1					12,9		38,6
	Évolution (%)	-12,5	-17,7					-19,1		-19,7
Encombrants	2025	7,5								4,3
	Chiffre 2024	7,8								5
	Évolution (%)	-4								-13,4
Déchets transitant par le Syvedac	2025	388,2	469,6	367,1	216,6	204,9	295	293,7	256,7	358,8
	Chiffre 2024	399,6	485,3	378	221,2	208,6	300,8	302,4	281,5	378,2
	Évolution (%)	-2,9	-3,2	-2,9	-2,1	-1,8	-1,9	-2,9	-8,8	-5,1



(1) la différence entre la quantité de mâchefers produits par l'UVE et les quantités valorisées s'explique par le temps de traitement/maturation (jusqu'à 12 mois)

Principales prestations de services
rémunérées à des entreprises sous
contrat

Entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel payé
ACIADES	Développement de l'utilisation des couches lavables	Convention	31/05/2028	105,00 €
ANTEA France SAS	Maitrise d'œuvre construction quai	Marché	22/11/2026	92 262,61 €
APEI DE CAEN	Gestion et lavage des gobelets	Convention	28/02/2027	2 392,53 €
BINHAPPY	Pratique compostage partagé (lot 1)	Accord cadre	31/12/2027	26 747,73 €
BOURGEOIS - STRATORIAL - LOIRE HENONSCHBERG Cabinet	Mission de contrôle de DSP	Prestations intellectuelles	31/05/2026	22 838,58 €
CALN	Convention Animations 2024-2028	Convention	31/12/2028	86 333,00 €
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Quai de transfert de Périers-en-Auge	Convention	Durée indéterminée	108 145,57 €
CLAS CAEN LA MER	Convention CLAS - Syvedac	Convention	Durée indéterminée	2 348,60 €
COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER	Convention de mise à disposition 2024-2029	Convention	01/07/2029	145 800,00 €
COOP 5%	Prestations d'animations pédagogiques	Prestations intellectuelles	01/07/2027	8 249,07 €
CPIE - L'AULNE VERT	Prestations d'animations pédagogiques	Prestations intellectuelles	01/07/2027	57 326,88 €
CPIE - L'AULNE VERT	Accompagnement pratique du compostage (lot 3)	Prestations intellectuelles	31/12/2026	10 248,40 €
ECOGEOS	Caractérisation des collectes sélectives (lot 4)	Accord cadre	31/12/2028	27 078,80 €
ELCIMAI	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : construction de la 3ème ligne de four de l'UVE	Prestations intellectuelles	31/12/2030	169 591,51 €
ELITE COURSES	Navette courrier entre Syvedac et mairie	Contrat	31/12/2026	615,00 €
ESAT LES ATELIERS DU PAYS D'AUGE	Mise à disposition de gobelets	Convention	28/02/2027	1 112,64 €
FINANCE ACTIVE	Gestion de la dette du Syvedac	Prestations intellectuelles	30/06/2026	4 030,96 €
IPODEC NORMANDIE SAS	Réception et tri des collectes sélectives (lot 1)	Marché	31/12/2026	1 126 277,65 €
LA POSTE	Collecte Courriers	Contrat	31/12/2033	833,00 €
LE GOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS	Transfert et transports de déchets (lot 2)	Marché	31/12/2026	703 901,71 €
LES EPIGEES	Fourniture de l'outil de gestion Logiprox	Marché	21/11/2027	940,00 €

LINKWEB	Maintenances préventive et corrective du site Internet	Marché	22/05/2027	2 742,00 €
LURONIUM	Etude trames écologiques	Marché	00/01/1900	7 986,90 €
MAUFFREY SEINE OUEST	Transport Val Es Dunes	Marché	31/12/2025	60 780,33 €
MIST NORMANDIE	Médecine professionnelle et préventive	Marché	31/12/2027	- €
PAPREC CRV	Collectes sélectives du Syvedac (lot 4B)	Marché de traitement	31/12/2026	4 362 573,40 €
PROTECTAS	Conseil et assistance en assurance	Marché	31/12/2027	3 122,00 €
SAS ADX GROUPE	Scan et maquette 3D de l'UVE	Marché	Livraison des travaux	21 134,20 €
SEP VALORISATION SAS	Résidus de jardin du Pays de Falaise (lot 7)	Marché	31/12/2031	7 132,16 €
SEP VALORISATION SAS	Collecte et traitement des déchets	Marché	31/12/2031	127 661,65 €
SIRAC	Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles	Délégation de Service Public	31/12/2030	6 955 932,95 €
SMACL Assurances	Assurance flotte automobile	Marché	31/12/2028	9 369,15 €
SMACL Assurances	Assurance responsabilité risques annexes	Marché	31/12/2030	6 746,31 €
SMACL Assurances	Assurance protection juridique personne physique	Marché	31/12/2030	333,40 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	Broyage et compostage des résidus de jardin	Convention	31/03/2026	119 330,48 €
SPEN (VALNOR)	Déchets verts collectés en porte-à-porte	Marché de traitement	31/03/2026	399 389,13 €
SPHERE	Collectes sélectives du Syvedac (lot 4A)	Marché de traitement	31/12/2026	768 841,95 €
SUEZ RV NDIE	Réception et tri des encombrants (lot 1)	Marché de traitement	31/03/2026	103 395,92 €
SUEZ RV NDIE	Traitement refus encombrants (lot 2)	Marché de traitement	31/03/2026	310 060,68 €
SUEZ RV NDIE	Réception et tri collectes sélectives	Marché de traitement	31/12/2026	947 397,74 €
SUEZ RV NDIE	Réception et tri collectes sélectives	Marché de traitement	31/12/2026	781 567,78 €
SWILE	Fourniture supports magnétiques	Marché	30/10/2025	8 976,00 €
SWILE	Supports magnétiques titres restaurant	Accord cadre	01/11/2029	2 145,00 €
TOHU BOHU	Spectacles Syvedac sur la réduction des déchets	Accord cadre	31/12/2029	9 714,42 €
TOHU BOHU	Spectacles Syvedac sur la réduction des déchets	Accord cadre	31/12/2029	8 543,57 €
VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Réception et tri des collectes sélectives	Marché de traitement	31/12/2026	14 916,20 €
VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Transfert des ordures ménagères de Lisieux Agglomération (lot 1)	Accord cadre	31/12/2026	213 717,28 €
VERDICITE SARL	Etude d'amélioration de la qualité du tri (lot 1)	Accord cadre	31/12/2028	78 553,35 €

Ce document présente l'activité menée en 2025 par le Syvedac pour assurer sa mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport relève de l'obligation d'information des délégués et groupements membres du Syndicat selon les dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments présentés font l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ils sont présentés au Comité syndical pour information et transmis aux groupements membres du Syndicat pour communication. Ces communications ne nécessitent pas de délibérer.



Syvedac

9 rue Francis de Pressensé
14 460 Colombelles



02 31 28 40 03

syvedac.org

contact@syvedac.org

Aux côtés des élus, une équipe de 19 agents met en œuvre l'ensemble des actions du Syvedac. Ces hommes et ces femmes sont mobilisés chaque jour pour garantir l'efficacité et la qualité du service public de prévention, valorisation et traitement des déchets.

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS